



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

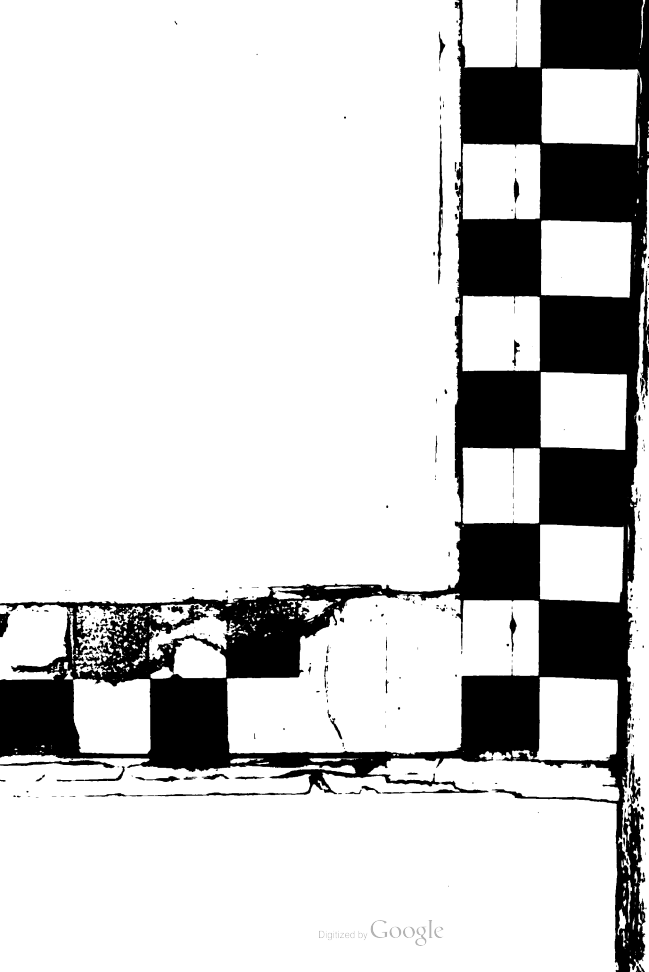
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





Eur. 511 ^m 1690, 12

Mercur

<36623738500017

<36623738500017

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1690.



A PARIS,
GALERIE-NEUVE DU PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du *Mercure Galant* le
premier jour de chaque Mois , & on
le vendra Trente sols relié en Veau ,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS.

Chez **G. DE LUYNE** , au Palais , dans la
Salle des Merciers , à la Justice.

T. GIRARD , au Palais , dans la Grande
Salle , à l'Envie .

Et **MICHEL GUEROUT** , Galerie-neuve
du Palais , au Dauphin.

M. DC. LXXX X.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Bayerische
Staatsbibliothek
München



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure , on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms , en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires , & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour , pourveu qu'ils ne desobligent personne , & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A ij

A V I S.

tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes , d'affranchir leurs Lettres de port , s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le sieur Guerout qui debite presentement le Mercure , a rétably les choses de maniere qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne , il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin , Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il soit arrivé dans

A V I S.

les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Guerout, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit ; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Guerout, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

A iij

A V I S.

porter à la poste ou aux Messagers sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'estre content.



MERCURE GALANT

DECEMBRE 1690.

LE Regne du Roy est
si remply de merveil-
les, qu'il ne faut pas
s'étonner si les Dames qui
ont naturellement l'esprit de-
licat, cherchent avec soin à
se rendre habiles pour chan-
A iiij

8 MERCURE

ter plus dignement les loüanges d'un si grand Monarque. Leurs Ouvrages réussissent tous les jours sur cette matiere, & la satisfaction que vous me marquez avoir receuë de ceux que je vous envoyay le mois passé de Madame de Chevry, & de Madame de Pringy, m'oblige à rendre justice ce mois cy à Madame de Garfanlans, en commençant cette Lettre par des Vets de la façon. Je suis assuré que vous les lirez avec plaisir.

10 MERCURE

*Il veut pour ton bonheur, & la gloire
des Lis ,*

*Benir incessamment ta Famille Royale.
Il te donne un Heros en te donnant
un Fils ,*

*Un Fils dont les essais , comme au-
tant de prodiges ,*

*Font voir qu'il suit en tout tes glo-
rieux vestiges ,*

*Qu'il sçait dans les perils s'exposer
; sans terreur ,*

*Et dans les grands exploits imiter ta
valeur.*

*Sur luy comme sur toy l'Auteur de la
Nature*

Répand ses graces sans mesure ,

Et toujours propice à nos vœux ,

*Fait qu'en ton Petit-fils , tu n'es pas
moins heureux.*

*Déjà son jeune cœur qui ne tend
qu'à la gloire ,*

GALANT. II

*Sent qu'il a pris naissance au sein de
la Victoire ,*

*Et brûlant du desir d'imiter ses
Ayeux ,*

*Il se porte aux vertus qu'on admi-
roit en eux.*

*Dans ses nobles ardeurs , à la gloire
animées ,*

*S'il pouvoit prévenir le cours de ses
années,*

*Et joindre à son grand cœur la force
de son bras ,*

*Tu le verrois bientôt au milieu des
combats ,*

*Egaler des Césars l'invincible vail-
lance ,*

*Etendre chaque jour ta gloire & ta
puissance ,*

*Et toujours triomphant, après avoir
soumis*

*Jusqu'au delà des Mers, tes plus
fiers Ennemis ,*

12 MERCURE

Et porté ton grand nom jusqu'à l'autre Hemisphere ,

*Venir sur les pas de son Pere ,
Apporter à tes pieds ses glorieux lauriers ,*

*Borner dans ses travaux guerriers
Ses plus ardens desirs à celui de te
plaire ,*

*Et content comme luy de vivre sous
ta loy ,*

*Te donner le plaisir de te voir le
Grand-pere*

D'un Petit-fils digne de toy.

*De si grands sentimens dans un âge
si tendre ,*

*Montrent dès à present ce qu'on en
peut attendre ,*

*Mais de son foible bras la naissante
vigueur*

Suspend les desirs de son cœur.

*Cependant, ô grand Roy, pour former
sa jeunesse ,*

Ces Maîtres par tes soins choisis se
 prudemment, (nement.
 Sont l'admirable effet de ton discer-
 Il faut d'un Gouverneur que la haute
 sagesse,
 Et que d'un Precepteur le Zele & le
 sçavoir,
 Aux vertus des Heros qu'un Prince
 doit avoir,
 Joignent les vertus exemplaires.
 Tu reconnois en eux ces rares qua-
 litez,
 Quand tu les mets à ses côtez
 Comme deux Anges tutelaires,
 Dont les soins & l'activité,
 Jour & nuit vers le Ciel portent sa
 pieté.
 Pour rendre un Petit-fils digne de
 son Grand-pere, (rieux
 Et conduire ses pas au chemin glo-
 Où l'on a vû marcher ses Augustes
 Ayeux,

14 MERCURE

*Grand Roy , que pouvois-tu mieux
faire ?*

2

*Toy qui donnes aux Rois le pouvoir
souverain ,*

*Et qui fais de Louis le bonheur & la
gloire ,*

*Puis qu'il t'a plu , Seigneur , en luy
prêtant ta main ,*

*Luy donner en dix jours une double
victoire ,*

*Combats encor pour luy ; détruis ces
noirs desseins .*

*Qui luy font declarer la guerre ,
Et de ses Ennemis sur l'onde & sur
la terre ,*

Rens les efforts inutiles & vains .

*Tu sçais comme en toy seul il met
son esperance ;*

*Tourne toujours vers luy ton regard
paternel ,*

GALANT. 15

*Exauce les vœux de la France,
En le faisant jouir d'un bonheur
éternel.*

La Bataille de Fleurus n'est pas un événement nouveau, mais l'Ode que vous allez lire sur cette Bataille sera nouvelle pour vous, puis que l'Auteur n'en a laissé courir aucune copie. Elle est de M^r Roubin, de l'Académie Royale d'Arles, qui fut député de la Ville il y a quelques années, pour présenter au Roy l'estampe de l'Obélisque qu'on avoit trouvé sous des ruines, & qu'elle a fait

16 MERCURE

élever dans une de ses Places publiques , en y faisant mettre un Soleil dans la pointe , & quatre Inscriptions en bas. Je croy vous avoir mandé en ce temps là que M^r. Roubin qui présenta cette Estampe, fut ennobly par Sa Majesté en considération de la Ville d'Arles , & de son mérite particulier.

18 MERCURE

*Et montrant nostre France au comble
de sa gloire ,
Fais partout retentir le grand nom
de LOVIS.*

*S
Ce fut dans cette vaste plaine
Qui porte le nom de Fleurus ,
Que parut à nos yeux la déplorable
scene*

*Qui rend nos Ennemis confus.
Ce fut-là que Valdek appuyant la
querelle*

*D'un Prince Usurpateur , scelerat,
infidelle ,
Receut le coup sanglant de ce mortel
affront.*

*C'est-là que Luxembourg, le vengeur
de leurs crimes ,*

*Immolant à son bras mille & mille
Victimes ,*

*D'un Laurier immortel s'est couronné
le front.*

S

*Tels que dans un Amphiteatre
On voit deux Lions furieux,
S'observer tour à tour avant que de
se battre*

*Ne se menaçant que des yeux ;
Tels on vit. les deux Chefs de deux
grosses Armées ,*

*D'une pareille ardeur fierement
animées ,*

*Suspendre en se voyant l'effet de
leur courroux ,*

*Mais ne pouvant long-temps demeurer
en balance ,*

*On donne le signal , l'un & l'autre
s'avance ,*

*Et sur son Ennemy fait tomber
mille coups.*

2

*D'abord par le plomb homicide
Les Bataves sont terrassés.*

B ij

20 MERCURE

*Et malgré cette gresle invisible &
rapide ,*

*Leurs rangs sont bien-tôt rem-
placez ,*

*On voit ces vieux Soldats , ces
Troupes aguerries ,*

*Et par tant de combats au carnage
nourries ,*

*Soutenir tout le feu de cette occa-
sion ,*

*Et des premiers Romains imitant la
pratique ,*

*Se faire un point d'honneur de
mourir à l'antique ,*

*Et perir avec ordre , & sans con-
fusion.*

*§
Cependant , quand l'airain qui
ronne*

Vomit ses globes enflammés

GALANT. 21.

Cet éclair impreveu tout d'un coup
les étonne ,

Et surprend leurs yeux allarmez,
L'atteinte de leurs coups est terrible
& sanglante ,

Et des fiers Ennemis la valeur im-
puissante

Dans un mal si pressant ne les peut
secourir ;

Le feu de nos Canons leur fait bien
du ravage ,

Et le Soldat qui peut éviter cet
orage ,

Du moins n'est pas exempt de la
peur de mourir.



Le Dieu Mars au Siecle où nous
sommes

N'a point d'instrument plus mortel,
Et l'art pernicieux de détruire les
hommes ;

22 MERCURE

N'inventa jamais rien de tel.
Si-tost qu'un bout de mesche appuyé
sur la poudre,
Fait éclater ce feu qui ressemble à
la foudre,
Et qu'on peut appeller la terreur des
combats,
Les plus affreux carreaux que lance
le tonnerre,
Quand le Ciel indigné nous déclare
la guerre,
Causent moins d'épouvante, & font
moins de fracas.

?

C'est par ces horribles tempestes,
Et par leurs assauts redoublés,
Que ces gros Bataillons, ces corps
à tant de testes,
Se virent enfin accablés.
Toutesfois leur malheur augmentant
leur courage,

GALANT. 23

*Ils auroient du combat disputé l'avantage ,
Et d'un si rude choc soutenu tout
l'effort ;
Mais du Maine, suivi de ses Troupes
guerrières ,
Enfonçant de leurs rangs les vivan-
tes barrières,
Y porta la terreur , le desordre & la
mort.*

*§
Que deviendrace jeune Alcide
Au milieu de tant d'Ennemis ?
Il court avec ardeur où la gloire le
guide ,
Et son cœur se croit tout per-
mis.
A force d'essuyer ou la flâme , ou
l'épée ,
Sa valeur à la fin alloit estre trom-
pée ,*

24 MERCURE

*Et de tant d'ennemis rien ne l'eust
garanti ,
Si Mars qui le connut à tant d'illustres
marques ,
Voulant faire sa Cour au plus grand
des Monarques ,
N'eust respecté le Sang dont il estoit
sorti.*

*Là recommença le carnage
Avec tant de bruit & d'horreur,
Qu'on eust dit à le voir que l'ar-
deur de courage
Y regnoit moins que la fureur.
Là nos fiers Escadrons, de leur Infan-
terie
Font une si cruelle & rude bouche-
rie ,
Que le sang en tous lieux ruisselle
à gros boüillons.*

Enfin

GALANT. 25

*Enfin de tant d'endroits on la perce,
on la taille ,
Qu'on voit en moins de rien dans
le champ de Bataille.
De mille bras coupez aplanir les sil-
lons.*

S
*Contente d'un tel sacrifice
La mort vole de rang en rang ,
Et sur ces malheureux exerçant sa
justice,
Semble se baigner dans le sang.
On entend des Blessez les cris épou-
vantables ,
On entend des Mourans les plaintes
lamentables ,
On ne voit d'autre objet que la flâme
& le fer ;
Tout l'air est obscurcy d'une épaisse
fumée ,*

Decembre 1690. C

26 MERCURE

*Le desordre , le bruit , & l'effroy de
l'Armée ,*

*Tout peint de toutes parts les hor-
reurs de l'Enfer.*

S

*Le Dieu du Fleuve assez tran-
quille*

*Dormoit sur un lit de roseaux ,
Et laissoic tout le long d'une plaine
fertile.*

*Couler le cristal de ses eaux ,
Quand ses flots tout d'un coup de-
venus plus rapides
Par le débordement que font tant
d'homicides*

*De sa course on lay vit redoubler les
efforts ,*

*Et sa frayeur hâtant sa lenseur na-
turelle ,*

*Il s'enfuit tout en trouble en porter
la nouvelle*

GALANT. 27

Aux Peuples affligés dont il lave les
bords.

2

Pour toy, ne te plains à personne
Fleurus, de tes champs desolés ;
Le Destin de la guerre aujourd'hui te
redonne

Tous les biens que l'on s'a voiez,
Bientôt par tant de morts ta campa-
gne engraisée,

Du dégât de ses bleds sera récom-
pensée.

Ta perte va tourner à ton utilité.

Consale-toy voyant ta future abon-
dance,

Et malgré nos devoirs, ne crains pas
que la France

Soit jalouse à ce prix de ta félicité.

S

Voilà quelle fut la journée

Dont Fleurus reçoit tant d'éclat,

C ij

28 MERCURE

Quelle fut de Valdek la triste destinée

*Dans ce memorable combat!
Nous ne pouvions le vaincre avec
plus d'avantage ;
Outre les Etendarts , les Drapeaux ,
le Bagage ,
Huit mille Prisonniers enlevez à la
fois ;
Plus de dix mille Morts dont la
plaine est couverte ,
Cinquante Canons pris, font sonner
cette perte,
Et pour la bien prouver sont des té-
moins de poids.*

*Mais dans les faveurs de Bellonne
Les maux suivent les biens de près,
Et Mars de ses lauriers ne fait point
de couronne ,
Qu'il n'y mesle un brin de Cyprés.*

*Du Meis, Gournay, Soyecour, gens
d'élite & de marque,
Payerent en ce jour le tribut à la
Parque,
Avec une fierté qu'on ne peut trop
priser.*

*Villarceaux, Nogaret, en tombant
peste-mesle,
De mesme que Jussac, sous une af-
freuse gresle,
Trouverent par leur mort à s'immor-
taliser.*

S

*Dalegre, Castres, & Ximene,
Tout percez du plomb, ou du
fer,
Ne peuvent acquerir le triomphe
sans peine,
Ainsi que Vivans & Greder.
C'est par là que le Ciel qui règle tout
en Maître,*

C iiij

30 MERCURE

Aux siècles à venir voulut faire
connoître

Que la France doit tout à sa propre
vertu ,

Et que si tant d'éclat aujourd'huy
l'environne ,

Elle a par sa valeur mérité sa Cour-
ronne ,

Et n'a point triomphé sans avoir
combattu

E

Ah ! je t'allois faire un outrage ,

Comment ay-je pu t'oublier ,

Jeune & vaillant Bonzols , roy , de
qui le courage

Fit trois fois l'Ennemy plier ?

Que ion soit glorieux parut digne
d'envie !

Au mépris de ton sang , au peril de
sa vie

On te vit en Heros affronter les ha-
zards ;

GALANT. 31

*Ces nobles coups d'essay sont dignes
de l'Histoire ;*

*Et tu vas preceder au Temple de
memoire*

*Tous ceux qu'on te voit suivre au
service de Mars.*

§

*C'est assez , illustre Courriere,
Je t'arreste icy trop longtemps.*

*Va , cours en diligence achever ta
carriere ,*

Sur le bord du Pô je t'attends.

*Redouble si tu peux les élans de ta
course ,*

*De l'Aurore au Couchant , du Midy
jusqu'à l'Ourse ,*

*Va conter des François les exploits
inoüïs ;*

*Va du grand Luxembourg publier ta
victoire,*

C iiiij

32 MERCURE

*Et montrant nostre France au comble
de sa gloire ,
Fais par tout retentir le grand nom
de LOVIS.*

Il est vray, Madame, que dans ma derniere Lettre, en vous apprenant la mort de Madame la Marquise de Hauterive, je vous marquay seulement qu'elle s'appelloit Eleonor de Volvire, & qu'elle estoit Fille de M^r le Marquis de Ruffec, sans entrer dans aucun détail de sa Maison. Puis que vous en voulez sçavoir davantage, je vous diray qu'Ingelelme de Volvire,

GALANT. 33

Vicomte de Thoars , vivoit l'an 1020. & que c'est de luy qu'estoit descendu Maurice, Seigneur de Volvire, Pere d'Hervé II. du nom, Seigneur de Volvire, de Nieul, de Chasteauneuf, de Roche-Servieres, qui épousa Eleonore, Heritiere de Ruffec, issuë des premiers Comtes d'Angoulesme. Ils eurent Maurice II. Seigneur de Volvire, Baron de Ruffec, marié l'an 1403. avec Marie de Basoches. De ce mariage sortit Joachim, Seigneur de Volvire, Baron de Ruffec, qui prit

34 MERCURE

alliance en 1430. avec Marguerite de Belleville ; Dame de Comporté & d'Ardenne. Il en eut Jean de Volvire II. du nom , Baron de Ruffec , marié en 1456. avec Catherine de Comboru , & Françoise de Volvire , qui épousa Joachim Rouaut , Seigneur de Gamaches , Maréchal de France. Jean fut Pere de François de Volvire , Baron de Ruffec , & de Charles de Volvire , Seigneur de Courret , qui a fait les Branches des Seigneurs du Courret Dauvat & du Vivier en An-

GALANT. 35

goumois. François fut marié quatre fois ; la première à N. de Guyenne , Fille naturelle de Charles, Duc de Guyenne, Fils du Roy Charles VII. & de N. de Chambes de Montfortau , Veuve de Louis d'Amboise , Vicomte de Thoars ; la seconde à Jeanne de la Rochefoucault ; la troisième à Françoise d'Amboise, & la dernière à Anne Chastelier. Il laissa de Françoise d'Amboise René de Volvire, Baron de Ruffec , qui de Catherine de Rohan, Dame du Bois de la Roche, de Sainte-

36 MERCURE

Brice & de Sens, eut Philippe de Volvire, Baron de Ruffec, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Gouverneur de Xaintonge, Angoumois & Aunis, marié avec Anne de Daillon du Lude. De ce mariage fortirent Philippes de Volvire II. du nom, Marquis de Ruffec, & Henry, Vicomte du Bois de la Roche en Bretagne, qui a fait branche. Philippes épousa Amélie de Rochechoüart-Mortemar, & il en eut Henry de Volvire, mort sans avoir esté

GALANT. 37

marié ; Jeanne de Volvire ,
Abbesse de Saint Laurens de
Bourges , & Eleonore de
Volvire , dont je vous parlay
dés l'autre mois. Elle a eu
quatre enfans , sçavoir Char-
les de Laubespine , Marquis
de Chasteauneuf sur Cher ;
Charlotte de Laubespine ,
Femme de Claude Duc de
Saint Simon , Pair de France ;
Marie Anne de Laubespine ,
Veuve de Louis de Harlay ,
Marquis de Chanvalon . &
Philippe de Laubespine ,
Comte de Sagonne , mort
sans enfans de sa Femme.

38 MERCURE

Catherine-Sylvie de Bigny-
Aisnay. Les Armes de Ruffec
sont, burelé d'or & de gueules,
que tous les Descendans du
mariage d'Hervé, Seigneur
de Volvire, & d'Eleonore de
Ruffec, ont toujours por-
tées.

Je vous envoie un Ouvra-
ge dont le hazard m'a fait
recouvrer une copie. Je n'en
connois point l'Auteur. Com-
me il n'y a rien qui contribué
davantage à soustenir un
estat que l'estroite observa-
tion des Loix, vous serez sans
doute bien aise de voir com-

ment cette importante matière est traitée,

22252552 525525262

DISCOURS

SUR LA LOY.

LA LOY est au corps Politique, ce que la raison est à l'homme. Tant qu'elle règle ses actions, tant qu'elle anime ses mouvemens & qu'elle guide ses démarches, les passions n'ont point de prise sur son esprit. Il est également à l'épreuve, &

40 MRECURE

contre la douceur des unes, & contre la violence des autres, & si quelquefois elles donnent atteinte à son courage, ce n'est que pour le mieux affermir. Il en est de mesme de la Loy. Tandis qu'on se soumet à ses décisions, & qu'on suit ses ordonnances, on goûte avec plaisir les fruits de son industrie & de ses travaux, & si quelquefois nous sommes troublez dans nos biens, ne nous les assure-t'elle pas davantage par l'Arrest qu'elle prononce en nostre faveur ? La Loy est donc au corps politique ce que la raison est à l'homme, non seulement

par leurs effets reciproques , mais
 aussi par rapport à leur fin.
 Quelle a esté celle que Dieu a
 eüe en doüant l'homme de rai-
 son , si ce n'est pour l'élever à la
 felicité eternelle ? De mesme , la
 fin que le Prince se propose , en
 donnant des Loix à ses peuples ,
 c'est de leur procurer une felicité
 temporelle. C'est cette soumission,
 Messieurs de l'homme à la raison,
 & du Citoyen à la Loy , pour
 vous rendre heureux , que je tas-
 cheray de vous persuader , & si
 ce n'est pas avec toute l'eloquence
 que demande un tel sujet , ce
 sera du moins avec le plus de so-

Decemb. 1690. D

42 MERCURE

l'idité que nous pourrons.

La raison , cette portion de la Divinité, a esté laissée à l'homme après sa cheute , non seulement pour le distinguer des bestes, mais afin qu'il pût reparer , en s'y soumettant entièrement . la perte qu'il avoit faite de son immortalité , parce qu'il n'avoit point voulu s'y soumettre, affectant une indépendance injurieuse à son Createur , & préjudiciable à sa posterité. Voila donc la condition à laquelle Dieu a attaché le bonheur de l'homme. Aussi éprouvons-nous tous les jours , Messieurs , qu'un homme n'est ben-

reux qu'autant qu'il soumet son esprit à sa raison. Heureuse nécessité, qu'il faille que ses actions soient raisonnables pour être justes, mais nécessité qui ne contraint point sa liberté, qui au contraire n'est véritable liberté que quand elle est conforme à sa raison !

Ce que je dis de la raison, ne puis-je pas l'adopter à la Loy, cette portion de la Royauté ? Et cela avec d'autant plus de convenance que le fondement de la Loy est la raison ? C'est pourquoy si la soumission de l'homme à sa raison fait tout son bonheur,

D ij

44 MERCURE

la soumission du Citoyen à la Loy • doit aussi le rendre heureux, & comme cette soumission d'esprit à sa raison ne blesse point le franc arbitre de l'homme, de mesme le Citoyen n'est pas moins libre quand il obeit aux Loix. Au contraire, dès qu'il ne s'y soumet point, ne devient-t'il pas l'esclave de la Justice & des Loix ? J'ose avancer plus, que l'homme cesse d'estre homme, dès qu'il cesse d'estre soumis à sa raison, comme le Citoyen cesse d'estre bon Citoyen dès qu'il cesse d'estre soumis à la Loy. En effet, Messieurs, un homme tyrannisé de sa passion,

& emporté par le torrent de ses
 vices , qu'est-ce autre chose
 qu'un monstre dans la Morale,
 comme c'en seroit un dans la Po-
 litique si un Sujet se revoltoit
 contre la Loy, & dans la nature,
 si un membre n'estoit pas soumis
 à son chef ? Ce n'est que dans
 cette subordination des causes
 superieures & inferieures que le
 monde subsiste , & ce ne peut
 estre non plus que dans cette su-
 bordination de la raison à l'esprit,
 & de l'esprit à la Loy , que
 l'homme , qui est le petit monde,
 peut subsister ; autrement le
 monde retourneroit dans son pre-

46 MERCURE

mier cahos, & l'homme dans son premier neant. •

Mais afin que nostre soumission nous rende toujours heureux , il faut qu'elle soit continuelle ; car comme celui-là ne seroit pas juste qui feroit une action de justice sans en avoir l'habitude ; de mesme un homme qui soumettroit son esprit à sa raison par intervalle ou par caprice , ne peut pas se dire heureux parce qu'il n'est pas toujours raisonnable ; non plus qu'un Citoyen ne seroit pas veritable Citoyen s'il ne se soumettoit en tout temps aux Loix qui luy sont prescrites. Loyn d'i-

cy cette vaine maxime que ceux qui ont l'autorité font tant valloir, qu'il faut que leur volonté tiennne lieu de raison, oomme si estant corrompue & aveugle, elle pouvoit se passer d'un guide si necessaire pour en regler les mouvemens desordonnez, comme si enfin elle pouvoit faire aucune bonne action sans elle, quoyqn'elle en fasse de si méchantes. Loin aussi cette autre maxime, que les Loix menacent les Grands & punissent les Petits, comme si les uns & les autres ne leur estoient pas également soumis, & que l'autorité du Souverain ne fust pas

48 MERCURE

intéressée à les faire observer sans restriction, exception, ny distinction.

Si la Religion mesme a toujours subsisté, ce n'a esté que par cette continuelle soumission de l'esprit de l'homme à sa raison, & de sa raison à la foy, & ce deffaut de soumission n'a-t'il pas esté la cause de tant de Schismes & d'Herésies qui ont si misérablement déchiré l'Eglise ? Et encore une preuve du véritable retour de nos Freres égarez, n'est-ce pas une véritable soumission de leur esprit à leur raison & de leur raison à la foy ?

De

De mesme si les Estats ont fleury, c'estoit à cause que les peuples estoient toujours soumis aux Loix, & une marque de leur decadence n'a-ce pas esté quand les Loix ont esté ou méprisées, ou violées impunement? Je vous en prens à témoins, Peuples autrefois les plus illustres & les plus puissans de la terre. A quoy attribuer tant de Victoires qui vous rendirent presque les Maistres de l'Univers, si ce n'est à la discipline exacte qui vous faisoit continuellement soumettre vos Soldats aux Loix Militaires, jusque-là qu'un

Decembre 1690. E

d'entre - vous eut la cruauté de faire mourir son Fils, quoy que Victorieux, mais qui ne l'avoit esté que par sa desobeissance aux Loix, tant ils estoient prevenus qu'il estoit plus nécessaire de s'y sous-mettre pour conserver ou conquérir des Provinces, que non pas de vaincre.

Dans la Politique, estiez-vous moins religieux à vous soumettre aux Loix, quoy qu'elles fussent & dures & de sang, comme dit Tertullien ? Mais, Messieurs, sans aller si loin, à quoy attribuer ce prodigieux accroissement où la France se voit

aujourd'huy sous le plus grand
de ses Rois, si ce n'est à une
entiere & continuelle soumission
de nos esprits, aux Loix que la
sagesse de ce Prince a bien voulu
nous prescrire ? A quoy attribuer
aussi ces furieuses secousses de
Lignes, de Seditions & de Guer-
res Civiles qui l'ont si souvent
ébranlée, si ce n'est au refus que
l'on faisoit d'observer les Loix ?
Que le souvenir de ces temps
facheux où l'autorité meprisée la
violence exercée, les Loix abo-
lies, ont fait souvent pancher ce
florissant Estat vers sa ruine, ne
serve qu'à montrer la necessité de

52 MERCURE

se soumettre toujours aux Loix, puisque son infraction a causé tant de maux. Si la fin des Loix est nostre bonheur, nous y devons tous concourir en nous y soumettant, non seulement par rapport à nous, mais aussi par rapport au Legislatteur dont nostre soumission fait la gloire.

A ce noble caractère vous jugez bien, Messieurs, que c'est du Roy que j'entens parler, & si aujourd'huy je ne vous entretiens point de son amour pour ses Peuples, c'est que les Loix sont le seul sujet de mon discours, &

que son amour estant sans bornes,
est par consequent sans Loix.

Qu'y a-t'il donc de plus glorieux, pour ne plus suspendre vstre attente & l'effet de nostre soumission à ses Loix, que de voir qu'un Roy aussi grand par ses infortunes, que par ses Estats, soit venu demander iustice à **LOUIS LE GRAND** contre un Prince qui auroit deu estre sensible aux coups terribles, mais justes d'un Roy vengeur, s'il estoit encore sensible ou à la nature, ou à l'honneur, & s'il ne se rend pas tout à fait, ce n'est que pour servir de plus

E iij

54 MERCURE

• éclat au triomphe de LOUIS LE GRAND. Qu'y a-t'il de plus glorieux que de voir un Prince qui devroit plutôt avoir suivy son devoir & son interest, que la passion des autres dont il est aujourd'huy la victime, estre bien tost reduit à venir implorer la clemence de LOUIS LE GRAND, puis qu'il ne peut plus laisser ses armes victorieuses, qui se font jour au travers des Alpes & des Monts-Pirenées, à tout autre inaccessible ? Qu'y a-t'il enfin de plus glorieux que LOUIS LE GRAND forme un Heros en

GALANT. 55

le nommant pour executer ses ordres, qui sont, allez, voyez & vainquez ? Quelle reponse à des ordres si pressans, *veni, vidi, vici* ? Si ces paroles exécutées avec tant de promptitude vous surprennent, elles surpriront bien davantage nos Ennemis qui en ressentirent les prodigieux effets. Le champ de Bataille dont nous sommes demeurez les maistres, le nombre des morts & des prisonniers que nous avons faits, la quantité des Drapeaux que nous avons remportez, le nom de **LOUIS LE GRAND** qui leur a fait prendre la fuite,

E iij

56 MERCURE

sont des marques trop éclatantes pour ne se pas resouvenir éternellement de cette fameuse journée, où il plut au Dieu des Armées de benir les Armes victorieuses de Sa Majesté sur la Sambre. Ce qu'il y a de plus glorieux, écoutez-le. C'est de voir LOUIS LE GRAND ceder la Victoire avec tout l'honneur qui l'accompagne, à son incomparable Fils nostre Dauphin, dont Dieu n'a donné le Pere à la France, que pour servir de modele à son Fils, afin de le rendre un Heros parfait.

GALANT. 57

*Vous estonnez-vous , Mes-
sieurs , après cela , si à l'imitation
de LOUIS LE GRAND ses
premiers coups d'essay sont des
Victoires , & si sur le Rhin il a
arresté , repoussé & renversé les
projets de toute l'Allemagne , dont
les Princes se tenoient déjà assen-
rez de la Victoire par le grand
nombre de troupes rassemblées de
toutes parts , sans songer que ce
jeune Heros vaut luy seul toute
une armée. S'il ne leur a point
fait sentir sa valeur cette Cam-
paigne , c'est qu'il ne les a point
voulu surprendre , parce qu'ils ne
l'attendoient point , & qu'il a*

58. MERCURE

voulu leur donner aussi le temps d'attirer quelqu'autre Potentat dans leur party , afin qu'estant tous joints ensemble , ils puissent par leur défaite rehausser le lustre de son Triomphe, & l'éclat de sa Victoire.

M^r Dagueſſeau , fils de M^r Dagueſſeau Conſeiller d'Eſtat, d'un tres-grand merite , & d'une tres-grande reputation, a achepté la troiſième Charge d'Avocat General au Parlement. Il a exercé pendant huit mois celle d'Avocat du Roy au Chastelet , avec un applaudissement ſi univerſel,

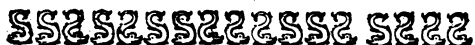
que ce Corps ne l'en voit sortir qu'avec chagrin. Quoy qu'il n'ait pas encore vingt-trois ans , on ne peut avoir plus d'érudition , ny sçavoir plus à fond tout ce qui regarde l'employ dont il se melle. Je ne parle icy qu'après le public , & je ne donnerois pas tant de loüanges à un homme si peu avancé en âge , si ce que je dis n'estoit connu d'une infinité de gens.

Le Mardy 21. du mois passé Feste de la Presentation de la Vierge , Mademoiselle de Maupeou, fille de M^r de Mau-

60 MERCURE

peou, Maître des Comptes, prit l'habit en l'Abbaye de saint Antoine des Champs, où Madame de Pontchartrain, sa Cousine germaine, assista. Elle estoit dans l'Abbaye avec Madame la Présidente Croiset, & plusieurs autres Dames de qualité. M^r l'Abbé de Champigny, nommé à l'Evesché de Valence, officia, & M^r l'Abbé de la Rongere fit la Predication. L'Assemblée estoit nombreuse, & de personnes distinguées. Le tout se passa avec un ordre digne de la conduite de M^r de Maupeou.

Voicy une nouvelle Lettre du Berger de Flore , c'est à dire , la suite de celles que vous avez déjà veuës, & dont vous m'avez tesmoigné avoir receu tant de satisfaction.



A LA BELLE
MARTHESE.

N'ayant eu, Madame, qu'une seule Inclination dans la troisième & dans la quatrième Société, où l'on me fit l'honneur de me rece-

62 MERCURE

voir , je ne vous en écriray qu'une seule Lettre. Cette troisieme Societé fut appelée , *L'Empire des Graces* , ou *les Galans*. Le ruban en estoit gris-de-lin , & la Devise , *Plûtost mourir que de changer*. Elle tenoit du Pastoral comme la premiere , & la qualité de Berger s'y confondant le plus souvent avec celle de Galant , en prenoit la place. Les Cavaliers & les Dames ne se servoient néanmoins que de leurs noms de Baptême , mais on les déguisa un peu , pour leur ôter ce qu'ils auroient

eu de trop populaire, & suivant cet usage, *Arthenice* fut le nom de la Belle que j'aimay. Les commencemens de nostre connoissance eurent quelque chose d'assez singulier, en voicy l'histoire. Un de mes intimes Amis du voisinage de Paris, avec qui j'avois lié partie pour le voyage d'Allemagne, m'avoit donné rendez-vous à une Ville éloignée de quatorze ou quinze lieues de chez moy. Comme j'y allois au jour prescrit entre nous, jour de Dimanche, & que je n'en estois plus qu'à

64 MERCURE

une petite demy-lieuë , le dernier coup, de l'Office divin qui sonnoit dans un Village où je passois , m'obligea de mettre pied à terre pour l'entendre. Je vis dans le Temple une jeune Blonde à teint vermeil , dont les beaux yeux , le grand éclat , la jolie taille , & d'autres agrémens relevés par une robe de damas bleu-celeste , me la firent presque prendre pour l'Ange du Sanctuaire, tant elle me sembloit aimable. La curiosité de sçavoir qui elle estoit, me donna envie de dîner avec le Pasteur

pour en apprendre de seures nouvelles. L'ayant donc joint après le Sacrifice , je l'emmenay chez mon Hoste , & j'en receus les éclaircissemens que je souhaitois. Ils furent suivis d'un autre avertissement. Il me dit qu'il devoit arriver ce jour-là en ce mesme lieu une belle Brune , qui effaçoit de toutes manieres la belle Blonde ; que j'avois vû l'Aurore, mais qu'il me restoit à voir le Soleil ; & sur ce que je luy répondis que c'estoit donc un Soleil en Éclipse, puis que celle qu'on

Decembre 1690.

F

attendoit estoit brune, il me repliqua que si je raillois de son expression, je ne raillerois pas de la chose exprimée, si je la voyois; que les charmes de cette Belle n'entendoient point raillerie, & qu'ils étoient si propres à la faire aimer, qu'à moins que d'avoir de grands engagemens ailleurs, on résistoit vainement à leur puissance. Il m'en fit ensuite le portrait, & m'en conta tant de belles choses, qu'il m'inspira une forte envie de la connoître. Ainsi mes oreilles furent, pour ainsi dire,

les premières brèches par où l'amour de cette Inconnue entra dans mon cœur. Je me résolus donc de coucher en ce Village, si mon Amy n'estoit pas encore arrivé à la Ville, & je ne fus pas trop fâché de n'en apprendre point de nouvelles, après en avoir fait demander à l'endroit où il devoit loger. Le Pasteur me mena l'aprèsdînée rendre visite à la belle Blonde, & à son Pere, qui estoit un des Seigneurs du lieu. Ce Gentilhomme très-honneste & très-pressant, receut ma civilité de

F ij

68 MERCURE

bonne grace , & m'engagea
mesme à souper chez luy , &
sur ce qu'il m'assura qu'il me
donneroit bonne compagnie,
je jugeay sans me tromper,
qu'il entendoit parler de la
belle Brune , de son Frere , &
de leur Mere , qui devoient
arriver ensemble ; comme le
Pasteur me l'avoit dit , &
cette consideration eut tout
pouvoir sur moy. J'eus donc
ce soir-là le plaisir de la voir,
& de manger avec elle , &
j'apperceus tant de charmes
en toute la personne, tant de
graces en toutes les manieres,

& tant d'esprit en toutes ses paroles, que ce ne fut pas sans raison que j'ajoutay dans la suite du temps ces quatre Vers à beaucoup d'autres que l'amour m'inspira pour elle.

*Sans la voir j'aimay ses appas,
Mais la voyant si belle & si parfaite,
Que ne fis-je pas ?
Pardonnez-moi, grands Dieux, je l'adoray
tout bas.*

La soirée se passa à chanter, à danser, à jouer à divers petits jeux, & à m'instruire de la galanterie des Dames du pays qui avoient formé la So-

cieté que j'ay marquée , & changé le nom de cette belle Brunc en celuy d'Arthenice, comme celuy de la belle Blonde en celuy d'Amire. Elles me dirent ensuite qu'elles vouloient m'en mettre , me demanderent mon nom , le changerent en celuy d'Antione , & tesmoignerent de souhaiter que mon amy ne vinst pas si-tost au rendez-vous, qu'il l'avoit promis, s'il pretendoit m'emmener , afin que je passasse le Carnaval avec elles. Il estoit du Mardy suivant en huit jours. C'estoit

bien du temps , neantmoins leur souhait fut accompli , & au delà. Je vis donc les Dames & les Cavaliers de la Société ; Dames fort jolies , Cavaliers bienfaits , & j'en fus reçu & regalé. Le plaisir que je trouvois auprès de toutes ces galantes personnes, fit que je leur tesmoignay plus d'une fois la peine que j'aurois à m'en separer ; & comme une Vestale , amie , parente , & compagne d'Arthénice que je traitois de ma petite Sainte , s'apperçut dans une rencontre que je ne disois

72 MERCURE

rien de cette peine à son aimable Cousine , elle me demanda tout bas si elle n'y avoit pas un peu de part. Cette demande me semblant de bon augure , je luy répondis qu'elle en seroit bien tost éclaircie ; & sur cela ; prenant des Tablettes qu'elle tenoit , j'y écrivis comme en badinant ce qui suit.

*Le moyen que je quitte un objet
si charmant ,
A qui tant de beautez attirent tant
d'hommages ?
Ab ! j'en mourray dès le mesme
moment.*

Que

*Que ne puis-je à ses pieds borner
tous mes voyages!*

Je luy rendis ensuite ses Tablettes qu'elle eut bien de la peine à soustraire à la curiosité des Dames qui m'avoient veu écrire. Arthenice fut la dernière à les demander , & la première à les obtenir, comme privilégiée , mais elle ne lût pas ce qu'elle y trouva sans redoubler son vermillon, ce qui fit juger qu'elle y avoit interest. Incertain si ce redoublement de couleur marquoit de la colere ou quelque émotion favorable , je garday un

Decembre 1690

G

74 MERCURE

silence inquiet qui fut aussi observé. Arthenice effaça ce qu'elle avoit lû , & me demanda pourtant si je m'en souviendrois bien. Ces paroles auxquelles je donnay une explication avantageuse, dissipèrent ma crainte, & rappellerent ma joye ; & l'on présuma sur tous ces mouvemens qu'il y avoit du mystere dans ce que j'avois escrit , & de l'intelligence entre la charmante Brune & moy , de sorte qu'une de ces Dames . me jugeant amoureux , & mesurant mon amour à la bonté na-

GALANT. 75

turelle d'Arthenice, aussi bien
qu'à sa beauté, fit par je ne
sçay quel motif, deux cou-
plets de chanson qu'elle ap-
prit à la Société, & qui vin-
rent bientôt à mes oreilles;
les voicy.

*Si le Berger Antione
Estoit Roy de l'Univers,
Il priseroit moins son Thrône
Qu'il n'estimerait ses fers.*

*Aussi le joug d'Athenice
A de si charmans liens,
Qu'on ne peut sans injustice
Luy preferer d'autres biens.*

Cette declaration publique de
G ij

mes sentimens ne me causa pas peu de surprise. Les démentir , ç'auroit esté offenser l'amour & la Belle. Le parti que je pris fut de laisser dire, & d'aller toujourns mon train; & Arthenice en usa de même quand elle en fut avertie. Cette Belle avoit dans l'esprit beaucoup de discernement, & de justesse ; & vous sçavez, Madame, que ce sont les sources du bon jugement & de la bonne conduite; aussi estoit-elle bonne douce, sage & honneste.

La connoissance de ces heureuses qualitez qui s'augmen-

toit en moy à mesure que je la voyois, me faisoit avoir pour elle, du moins autant d'estime que d'amour; mais tandis que je me laissois embraser d'un si beau feu, j'appris par une lettre de mon Amy qu'il avoit esté blessé à la chasse par une chute de cheval, & qu'il avoit besoin de sept ou huit jours de repos pour la guerison, après quoy il ne manqueroit pas de me venir joindre au rendez-vous, si je voulois l'y attendre. Ce temps étant expiré, il m'écrivit que son mal estoit plus

78 MERCURE

grand qu'on ne l'avoit cru dans le commencement, qu'il ne sçavoit plus quand il pourroit monter à cheval, que je l'excusasse & le plaignisse. Je fus fasché avec raison de l'incommodité de mon Ami; mais je fus bien aise de la rupture de nostre voyage. La veüe d'Arthenice me touchoit plus que n'auroit fait celle d'une Reine, & mon esprit prevenu de son merite, me faisoit trouver plus de charmes auprès d'elle, que je n'en aurois rencontré parmy toutes les belles d'Allemagne.

Le temps vint neantmoins qu'il fallut me refoudre à la quitter. Le Gentilhomme chez qui j'avois soupé d'abord , avoit voulu dès ce temps-là que je prisse mon logement chez luy , dans l'attente de mon amy ; & quelque raison que j'eusse employée pour m'en deffendre , sa civilité empressée , l'avoit emporté sur ma resistance , si bien que n'ayant plus d'amy à attendre , il me restoit de prendre congé d'un Gentilhomme si obligeant , & ensuite de la Société galante ; mais il arriva

G iiij

80 **MERCURE**

un autre événement peu attendu. La mere d'Arthenice dont la conduite n'estoit pas commune , me voyant sur le point de mon depart , m'engagea à l'accompagner jusqu'à une Ville éloignée de six lieues de celle de mon rendez-vous , où elle avoit une maison meublée & quelques affaires. Elle me donna place dans son carosse auprès de sa fille , & quand nous fusmes arrivés où nous allions , elle voulut absolument que je logeasse chez elle , comme j'avois logé chez le Gentilhomme.

GALANT. 81

me son ami ; & me retint ,
comme luy , quinze jours en-
tiers. Je vous laisse à penser ,
Madame , combien ces vio-
lences m'estoient douces , &
combien de fois je repetay en
moy-mesme ces vers que j'a-
vois appris de mon Frere.

*Au commencement des amours
Voir à toute heure ce qu'on aime,
C'est le plaisir le plus doux de nos
jours ,*

*C'est un plaisir extrême.
Que ne peut-il durer toujours !*

Ce qui est bien singulier en
toute cette aventure , & ce
que peut-estre vous aurez un

82 MERCURE

peu de peine à croire, quoy que veritable, c'est qu'aucune de ces obligeantes Personnes ne sçavoit qui j'estois, parce que mon Amy & moy estions convenus de nous dire Parisiens, & de voyager inconnus, & suivant cette resolution, j'avois pris à mon départ de chez moy, un nom different de celuy que j'avois accoutumé de porter, avec ordre à un homme qui me suivoit de ne me point appeler autrement; & je parlois si souvent de Paris, où j'avois déjà demeuré quelques an-

nées , & si peu de tous les autres lieux , qu'il n'y avoit pas sujet de juger que je fusse d'un autre endroit. Avant néanmoins que de m'éloigner d'Arthenice , je me fis connoître à elle , & par son conseil , à sa Mere. Cette Dame me retint encore quelques jours après cette connoissance , & m'assura qu'elle se rendroit bientôt à une Terre qu'elle avoit à cinq lieues de chez moy , où elle auroit bien de la joye de me revoir ; & cette douce assurance après un procédé si obligeant, n'ai-

84 MERCURE

da pas peu à ma consolation;
lors qu'il me fallut separer de
son aimable Fille.

Je trouvay à mon retour
dans ma contrée , d'où j'e-
crivis sous mon nom ordi-
naire au Gentilhomme qui
m'avoit si bien receu , qu'il
s'y estoit étably une nouvelle
Société sous le titre de *l'Or-
dre des Fidelles*. Sa couleur
estoit le bleu , & sa Devise ,
Plustost mourir que d'estre à deux.
L'heroïque y estoit meslé au
Pastoral , & on y avoit élevé
les Dames à la dignité de
Princesses ; mais pour conte-

nir les Cavaliers dans le devoir, on avoit voulu qu'ils gardassent le rang de Bergers. Les uns & les autres n'eurent pas peu de surprise de me revoir si tost, après avoir cru me perdre pour longtemps. Ils me receurent à bras ouverts; & comme on se servoit dans la Société des noms de Maison avec un peu de déguisement, je fus nommé *Eveninde*; & Arthenice qui voulut en estre aussi, dès que je luy en eus appris la nouvelle, dans la Terre où sa Mere avoit promis de venir,

86 MERCURE

fut appelée *Ferubele* ; & peu de temps après , qualifiée *l'Heroïne* , à cause de sa noble taille & de ses grands airs. Quelques-uns pourtant l'appellerent simplement *Plus-side* , du nom de cette jolie Terre ; & ce nom estant en faveur auprès d'elle , fut celui que j'employay dans la plupart des Billets, des Vers, & des Pièces galantes que je fis pour luy marquer mon amour ou mon estime.

On convint dans cette Société que chacun travaillerait à son propre Portrait, en

Prose ou en Vers, à son choix, & qu'il exprimeroit son extérieur, son humeur, & sa façon d'aimer, le tout d'un air simple, mais accompagné de sincérité; après quoy tous les Portraits seroient proposés à l'Ordre, par forme d'Enigme, pour éprouver si l'on reconnoistroit les personnes qu'ils representeroient, & que tous ceux qui auroient cet avantage, seroient mis au Trésor public, & les autres au rebut, avec commandement à leurs Auteurs d'étudier à se mieux connoistre, & de se

88 MERCURE

copier plus fidèlement , sous peine de disgrâce. Il fallut donc satisfaire à cette convention , & voicy la maniere dont je m'en acquittay. Mais il faut que je vous apprenne auparavant, que certains ennemis couverts voulant décréditer mon amour auprès de Ferubele ou de Plusside, comme il vous plaira que je l'appelle , firent courir dans la Société les Vers qui suivent.

*Ne protestez pas tant
Que vous estes constant.
Croyez-nous, Eveninde,
C'est pour vous un mauvais party;*

GALANT. 89

*Deux bons témoins, Clione & Ro-
selinde ,
Vous en pourroient donner un juste
démenty.*

Ce malicieux reproche fut
cause que je m'expliquay sur
ma façon d'aimer, avec plus
d'étendue & de clarté que je
n'eusse fait. Tout le reste est
de l'air simple qu'on avoit
prescrit.

*Je ne suis beau ny laid ; blanc ny
noir ; gras ny maigre ;
Grand ny petit ; fluet ny gros ;
D'esprit ny trop doux, ny trop aigre,
Des débauchez, ny des devots ;
Enjoué, ny mélancolique.,
Decemb. 1690. H*

90 MERCURE

*Rampant ny vain ; point sourd, ny
vetilleux ;*

Aveugle , ny critique ;

Muet , ny grand parleur.

§

*Je suis d'humeur à ne chercher qu'à
plaire ,*

Secret, discret , officieux ;

*Assez persuasif , assez propre à tout
faire ,*

Peu credule , peu curieux ;

Sensible à la reconnoissance ,

*Ennemy du mensonge & de la mé-
disance ;*

Pour les absens rempli de charité ;

*Un peu prompt ; un peu volon-
taire ,*

Prenant goust à la nouveauté ;

Au reste, bon , franc & sincere.

§

Pour ma façon d'aimer,

GALANT. 91

*Elle est flateuse , complaisante ,
Souple , soigneuse insinuante ,
Et qui prend garde à ne pas alar-
mer*

Le cœur qu'elle veut enflammer.



*Elle joint à cette prudence
Beaucoup de fermeté ,
Grand respect , grande patience ,
Une exacte fidélité ,
Un grand panchant à la perséve-
rante.*

*Mais s'il advient que mon amour
Dans le temps du tendre re-
tour,*

*Connoisse que la Belle
Que je sers sans partage, ait l'esprit
infidelle ,
Et les mesmes bontez pour d'autres
que pour moy*

H ij

92 MERCURE

*Apprenez ce que fait alors le petit
drole.*

*Se riant de ma bonne foy ,
Il prend son essor & s'envole ,
J'ay beau le rappeler , il cherche un
autre employ.*

*Q
Ce n'est pas tout ce qui se passe ,
Le dédain en secret vient occuper sa
place ,
Et dans ses intérêts sçait si bien
m'engager ,*

*Qu'il change tous mes feux
glace ;
Et mesme forceroit mon cœur de ne-
gliger*

*La Maîtresse la plus humaine ,
Avec tous ses attraits , ses douceurs
& ses ris ,*

*Fust-elle aussi belle qu'Helene ,
Et moy , plus heureux que Paris.*

S
 Je cesse ainsi d'aimer l'Amante qui
 s'enflame
 D'une double & trompeuse
 flame ;
 Et comme en vain l'on va contre
 l'humeur ,
 Honnestement , sans fracas , sans
 aigreur ,
 Sans rien dire qui l'intéresse ,
 Dans son tort je la laisse ;
 Et puis , pour fuir l'oisiveté ,
 Et suivre en mesme temps l'Astre
 qui me domine ,
 Je m'attache aussi-tôt à quelqu'autre
 Beauté ,
 Vers qui je trouve que m'encline
 L'esprit , la douceur , ou la
 mine .

2
 Ce n'est pourtant qu'après avoir
 conçu ,

94 MERCURE

*D'un plus heureux succès la flat-
teuse esperance ;*

*Mais j'ay toujours esté deceu ,
Et la deception a fait mon incon-
stance.*

S
*Presentement je croy mieux que ja-
mais*

*Que l'Ange qui m'enchanté aujour-
d'huy par ses traits ,*

*Sçaura bien empêcher que j'erre
davantage ;*

*Et qu'à la honte des objets
Qui n'ont pû me garder , avec tous
leurs attraits ,*

*Sa conduite modeste & sage ,
Fixera mon esprit volage ;*

*Et qu'ainsi cessant de changer ,
Je feray hautement connoître*

*Que si je fus leger ,
On me donnoit sujet de l'estre.*

2

*Voila quel est l'original ,
Le réformer , ce seroit une affaire ;
Si ma sincérité pour luy retourne
en mal ,
Je ne veux point tromper , je n'y
sçaurois que faire.*

La Société n'eut pas plu-
tost ouïy la lecture de ce Por-
trait que chacun s'écria , c'est
Eveninde ; & c'en fut assez
pour le faire passer pour bon ,
& pour faire ordonner qu'il
seroit mis au tresor public ;
& en verité il a encore aujour-
d'huy tant de mon air & de
mes traits , qu'on peut dire
qu'il n'estoit pas flatté.

Comme c'estoit la mode en ce temps-là dans ce pays-cy , de ne point saluer la fanté des Dames sans fracas , je veux dire, sans casser le verre, fust il de Venise , ou sans tirer le coup de pistolet , le grand nombre de verres cassés pour Ferubele donna occasion à une pièce galante assez bien tournée , de la façon d'un Berger de mes amis. C'estoit un compliment envers qu'il supposoit s'adresser à cette Belle de la part de cinq ou six Maistres de Verreries , pour la remercier
du

du grand debit qu'elle leur
 caufoit ; où après avoir fait
 mille vœux pour la fanté qui
 leur estoit si utile, ils té-
 moignoient souhaiter que
 chacune de ses Compagnes
 fust aussi aimable & aussi ai-
 mée qu'elle ; pour s'attirer
 d'aussi frequens souvenirs de
 ses Amans, avec de pareils
 sacrifices. On m'a pris la co-
 pie que j'avois de cette piéte,
 & je vous en dis le sujet, parco-
 qu'il me semble assez inge-
 nieux & assez plaisant.

Mes aventurés avec Feru-
 ble eurent un assez long

Decembre 1690. I

cours ; tout contribuoit à les entretenir. Quatre ou cinq lieues de distance qu'il y avoit entre nos habitations , sembloient ne m'éloigner d'elle que pour augmenter le desir que j'avois d'en approcher ; les fréquentes absences qui interrompoient le plaisir que j'avois de la voir , servoient même à le rendre plus grand ; & une Campagne en Flandre, avec deux voyages à Paris ne m'ayant pas empêché de retourner auprès d'elle avec tout l'amour que j'en avois emporté , elle se trouva si con-

vaincuë de ma constance, qu'elle n'eut plus sujet d'en douter. Sa Mere me témoignoît toutes sortes de bontez, me donnoit par tout des loüanges que je ne meritois pas, me recevoit avec joye, me regaloit avec une honneste abondance, me retenoit avec empressement, & me faisoit toujours promettre de revenir au plustost chez elle, toutes les fois que la bien-scance m'obligeoit d'en partir; mais divers sentimens interesséz la rendoient ennemie de toute conclusion, & par

I ij

100 MERCURE .

ses delais la fin de mes aventures arriva lors qu'on y pensoit le moins. Sa Fille fut enlevée pendant une violente maladie où j'estois tombé à Paris dans un troisiéme voyage , & qui me tenoit encore en Province depuis mon retour. Cet événement , Madame , ne contribua pas à ma guerison , comme vous le jugez bien ; car quel moyen de sçavoir la personne qu'on aime entre les mains d'un Rival , enfermée , & comme prisonniere dans une Citadelle éloignée , de Ville Frontiere

& Maritime où il a tout pouvoir , sans prendre à partie le Ciel & la Terre? Ce Rival avoit épousé la Blonde dont je vous ay parlé ; & la mort la luy ayant ravie, il avoit eu recours à sa Compagne qui estoit alors au mesme lieu où je l'avois veüe la premiere fois, pour en reparer avantageusement la perte , par sa possession ; & sur son refus il l'avoit arrachée de la maison de sa Mere pendant son absence, & fait conduire dans l'endroit que je viens de vous marquer. Cette Mere courut après, sans

garder de mesures, & sa cour-
se ne retourna qu'à sa confu-
sion. Elle fut arrestée, & le
desir de ravoit sa liberté luy
coûta son consentement pour
le mariage de sa Fille. Il y eut
un peu plus de resistance de
la part de cette Belle, mais sa
fermeté ne fut pas de durée,
& un mois fut à peine écou-
lé, qu'elle passa des mains de
mon Rival entre ses bras, je
veux dire qu'elle l'épousa.
La nouvelle que j'en receus
me causa une douleur que
vous pouvez mieux vous ima-
giner que je ne la pourrois de-

peindre. Tout ce que je vous en puis dire, c'est que dans ce malheur desolant & sans remède, elle me fit prendre la résolution de ne plus penser à aucun engagement qui tirast à conséquence, ce que j'ay fort observé depuis ce temps-là, & ce que je tiendray toute ma vie. Dispensez-moy, Madame, de vous en rien apprendre davantage, & épargnez de tristes ressouvenirs à Vostre, &c.

Il n'y a rien de plus estimé
que les Fables de M^r de la

I iiij

Fontaine , & c'est avec beaucoup de justice , puis que tout ce qui a paru de luy en ce genre , peut estre appellé inimitable. Vous verrez par la lecture de celle que je vous envoie , que malgré l'excuse qu'il prend sur son âge , les années n'ont rien diminué en luy de ce feu d'esprit qui luy a fait faire tant d'agreables Ouvrages.

LES COMPAGNONS
D'ULISSE.

A Monseigneur le Duc
de Bourgogne.

P Rince , l'unique objet de tous
les Immortels ,
Souffrez que mon encens parfume
vos Autels.

Je vous offre un peu tard ces presens
de ma Muse ,
Les ans & mes travaux me servi-
ront d'excuse.

Mon esprit diminué, au lieu qu'à
chaque instant
On apperçoit le vostre aller en aug-
mentant.

106 MERCURE

*Il ne va pas , il court , & semble
avoir des aîles.*

*Le Heros dont il tient des qualitez si
belles ,*

*Dans le métier de Mars brûle d'en
faire autant ;*

*Il ne tient pas à luy que forçant la
victoire ,*

Il ne marche à pas de Geant

Dans la carrière de la gloire.

*Quelque Dieu le retient : c'est nostre
Souverain ,*

*Luy qu'un mois a rendu maistre &
vainqueur du Rhin.*

Cette rapidité fut alors nécessaire ;

*Peut-estre elle seroit aujourd'huy té-
meraire ,*

*Je m'en tais ; aussi-bien les Ris & les
Amours*

*Ne sont pas soupçonnez d'aimer les
longs discours.*

De ces sortes de Dieux vostre Cour
se compose ,

Ils ne vous quittent point ; ce n'est
pas qu'après tout

D'autres DivinitéZ n'y tiennent le
haut bout ,

Le Sens & la Raison y reglent toute
chose. S

Consultez ces derniers sur un fait où
les Grecs ,

Imprudens, & peu circonspects,

S'abandonnerent à des charmes

Qui métamorphosoient en Bestes les
Humains.

Les Compagnons d'Ulysse, après dix
ans d'alarmes ,

Erroient au gré du vent, de leur sort
incertains.

Ils aborderent un rivage

Où la Fille du Dieu du jour ,

Circé , tenoit alors sa Cour.

108 MERCURE

*Elle leur fit prendre un breuvage
Delicieux , mais plein d'un funeste
poison.*

*D'abord ils perdent la raison ,
Quelques momens après leur corps
& leur visage
Prennent l'air & les traits d' Ani-
maux differens. (phans ,
Les voila devenus Ours , Lyons , Ele-
Les uns sous une masse énorme ,
Les autres sous une autre forme.
Il s'en vit de petits , exemplum ,
ut Talpa.*

*Le seul Ulysse en échapa.
il sceut se défier de la liqueur trai-
stresse.*

*Comme il joignoit à la sagesse
La mine d'un Heros , & le doux
entretien ,*

*Il fit tant que l'Enchanteresse
Prit un autre poison peu different
du sien.*

S

Une Deesse dit tout ce qu'elle a dans
l'ame,

Celle-cy declara sa flâme;

Ulysse estoit trop fin pour ne pas
profiter

D'une pareille conjoncture.

Il obtint qu'à ses Grecs on rendroit
leur figure.

Mais la voudront-ils bien, dit la
Nymphé, accepter?

Allez le proposer de ce pas à la Trou-
pe.

Ulysse y court, & dit; l'empoisonneuse
Coupe

A son remede encor, & je viens
vous l'offrir.

Chers Amis, voulez-vous hommes
redevenir?

On vous rend déjà la parole.

Le Lyon dit, pensant rugir,

110 MERCURE

*Je n'ay pas la teste si folle.
Moy, renoncer aux dons que je viens
d'acquérir ?
J'ay griffe & dent, & mets en pieces
qui m'attaque ,
Je suis Roy ; deviendray-je un Cita-
din d'Ithaque ?
Tu me rendrois peut-estre encor sim-
ple Soldat ;
Je ne veux point changer d'estat.*

S
*Ulysse du Lyon court à l'Ours. Eh
mon Frere ,
Comme te voila fait ! je t'ay veu si
joly.
Ah vraiment , nous y voicy,
Reprit l'Ours à sa maniere.
Comme me voila fait ? comme doit
estre un Ours.
Qui t'a dit qu'une forme est plus
belle que l'autre ?*

GALANT. III

*Est-ce à la tienne à juger de la
nostre ?*

*Je me rapporte aux yeux d'une Ourse
mes amours.*

*Te déplais-je ? va t'en , suy ta route ,
& me laisse.*

*Je vis libre , content , sans nul soin
qui me presse ,*

Et te dis tout net & tout plat ,

Je ne veux point changer d'estat.

2

*Le Prince Grec , au Loup va proposer
l'affaire. .*

*Il luy dit au hazard d'un semblable
refus ,*

Camarade , je suis confus

Qu'une belle & jeune Bergere

*Conte aux Echos les appetits glou-
tons ,*

*Qui t'ont fait manger ses Mou-
tons.*

142 MERCURE

*Autrefois on t'eust veu sauver sa
Bergerie ,*

Tu menois une honneste vie.

*Quitte ces bois , & redevien ,
Au lieu de Loup, homme de bien.
En est-il, dit le Loup ? Laissons cette
matiere.*

*Tu t'en viens me traiter de Beste
carnaciere.*

*Toy qui parles , qu'es-tu ? N'auriez-
vous pas sans moy ,
Mangé ces Animaux que plaint tout
le Village ?*

*Si j'estois homme , par ta foy ,
Aimerois-je moins le carnage ?
Pour un mot quelquefois vous vous
étranglez-tous.*

*Ne vous estes-vous pas l'un à l'autre
des Loups ?*

*Tout bien considéré , je te soustiens
en somme ,*

*Que scelerat pour scelerat ,
 Il vaut mieux estre un Loup qu'un
 Homme ,
 Je ne veux point changer d'estat.*

2

*Ulysse fit à tous une mesme sermonce ,
 Chacun d'eux fit mesme réponse ,
 Autant le grand que le petit.*

*La liberté , les bois , suivre leur ap-
 petit ,*

*C'estoit leurs delices supremes ,
 Tous renonçoient au los des belles
 actions ;*

*Ils croyoient s'affranchir suivant
 leurs passions*

Ils estoient esclaves d'eux mesmes.

S

*Prince , j'aurois voulu vous choisir
 un sujet ,*

*Où je pusse mesler le plaisant à l'u-
 tile.*

Decemb. 1690.

K

114 MERCURE

*C'estoit sans doute un beau pro-
 jet ,
 Si la chose eust esté facile.
 Les Compagnons d'Ulysse enfin se
 sont offerts ;
 Ils ont force pareils en ce bas uni-
 vers ,
 Gens à qui j'impose pour peine ,
 Vostre censure & vostre haine.
 Vous raisonnez sur tout ; les Ris &
 les Amours ,
 Tiennent souvent chez vous de soli-
 des discours.
 Je leur veux proposer bien-tost une
 matiere ,
 Noble , d'un tres-grand Art , conve-
 nable aux Heros ,
 C'est la louange ; ses propos
 Sont faits pour occuper vostre ame
 toute entiere.*

Vous serez sans doute contente de l'Air nouveau, dont vous allez lire les paroles. Il est de la composition d'un de nos meilleurs Maîtres de Musique.

AIR NOUVEAU.

Comment, maraut, comment,
coquin,

Tu mesles de l'eau dans mon vin,
Disoit un gros Yvrogne à son Valet
Champagne.

Que t'importe si de mon bien
Je fais de ma maison un pays de
Cocagne,

Puis qu'il ne t'en coute rien ?

K ij

116 MERCURE

En vous parlant dans ma Lettre de Novembre , des Cartes des Etats de Piedmont & de Savoye , qui ont esté données au Public par le S^r Nolin , je me souviens bien que je vous dis qu'il y avoit ajousté une description Historique & Geographique. Pour satisfaire vostre curiosité sur cette description , je vous diray que dans celle qui est Historique , on trouve l'Histoire de l'établissement de la Maison de Savoye dans ses Etats , & qu'il fait voir par ordre Genealogique que

GALANT. 117

depuis sept cens ans qu'elle a commencé, elle ne s'est aggrandie qu'autant qu'elle a pris d'attachement pour la France, d'où l'on peut tirer une conséquence presque infaillible, qu'elle ne peut perdre cet attachement sans courir à sa ruine. Je ne m'arrêteray point à vous marquer les temps differens, où elle s'est mise en possession des divers Etats qu'elle possède, & sans suivre le detail que l'Auteur en fait, j'en prendray seulement ce qui regarde la protection qu'ont donnée nos Rois

118. MERCURE

aux Comtes & Ducs de Savoye pour leur aggrandissement.

Dès l'an 1030. Humbert s'étendit dans le Chablais & dans le Vallais par l'appuy qu'il eut de Rodolphe , Roy de Bourgogne.

Le mariage d'Oddon qui fut fait en 1033 avec l'heritiere Adelaïs de Suze , fit reconnoître sa domination au delà des Monts , & luy donna le titre de Marquis en Italie, de Suze , Seigneur d'Aouste , & Duc de Turin. Les Historiens de Savoye conviennent que

GALANT. 119

les Marquis de Suze tenoient ces Etats en Fief de la Couronne de France.

Humbert II. fut le premier qui prit le titre de Prince de Piémont. Il nomma son Fils Amé III. Comte de Turin, sous pretexte de la succession d'Imilie, Duchesse de Turin, Sœur d'Adelaïs, ce qui irritant Alix sa Fille, Reine de France, Femme de Loüis le Gros, qu'il vouloit priver de cette succession, elle fit entrer une Armée en Savoye, où elle auroit fait de grands degasts, si le Roy-

120 MERCURE

Loüis le Jeune ne l'eust pas fait retirer. Il le fit , parce qu'Amé III. luy faisoit sa Cour , & ce Prince l'accompagna ensuite aux Croisades. Cet Amé III. prit le titre de Comte de Bourgogne & de Lombardie , sur ce que la Savoye faisoit partie de la Bourgogne , & Turin de la Lombardie , & fut le premier qui employa le terme , *Par la grace de Dieu.*

Boniface fit connoistre par sa cheute combien il est dangereux de se brouiller avec les François , puis qu'il luy en
coura

GALANT. 12

couta ses Estats, & qu'il mourut Prisonnier de guerre à Turin en 1263. pour estre entré dans la Ligue que fit Manfred, Roy de Naples, contre Charles d'Anjou.

Il arriva le contraire à Thomas II qui suivit l'exemple d'Amé III. en s'attachant à la France. Saint Louis luy fit épouser l'Heritiere de Flandre en 1236. & les Astesans l'ayant fait prisonnier de guerre, il les obligea de le mettre en liberté.

Philippe, l'un des Descendans de Thomas III. Fils de
Decembre 1690. L

Thomas II. pour estre entré dans les interets de Charles de France, Roy de Sicile , fut marié avec Isabelle de Ville-Hardoüin , Heritiere de la Principauté d'Achaïe , & de la Morée.

L'attachement que Louis , Petit-fils de ce Philippe , eut pour la Maison de France, luy fit obtenir de Louis d'Anjou les Comtez d'Oleano & de Pefquaire avec de grands biens dans le Royaume de Naples, & la promesse du Comté de Vintimille, parce qu'ils s'unirent pour le Roy au Maréchal de Boucicaut contre les Genoïs.

On ne peut mieux faire voir combien la bienveillance de la France a toujours esté utile aux Princes de Savoye, que par l'exemple de Pierre, Frere de Thomas II. qui eut la Savoye pour son partage. Il s'appropriâ ceux de ses autres Freres & de ses Sœurs & entre autres de Beatrix, Mere de la Reine Marguerite, Femme de Saint Louis, & de Beatrix, Femme de Charles d'Anjou, & parce qu'il s'estoit toujours tenu en intelligence avec les François, il ne fut troublé ny pour ses droits,

L ij

124 MERCURE

ny pour ceux d'Alix, ny
mesme pour d'autres que la
Couronne de France avoit ac-
quis.

Amé IV. surnommé le
Comte Verd, par son maria-
ge avec Bonne de Bourbon,
qui luy fit prendre un atta-
chement inviolable avec la
France, trouva moyen de
porter sa domination au delà
des Monts sans aucun obsta-
cle, & ses plus grands Enne-
mis, Humbert Dauphin, en
donnant le Dauphiné à Phi-
lippe de Valois, & Frederic
de Saluces, en faisant hom-

mage à Charles V. ne purent jamais venir à bout de le broüiller avec ces deux Rois. Il obtint mesme du Dauphin les Baronnies de Faucigny & de Gex, par le Traité de Paris, fait en 1355. & ne receut aucun trouble pour les'droits de Philippe Duc d'Orleans Fils du Roy Philippe de Valois, sur la Savoye, comme Donataire de Jeanne de Savoye, qui avoit épousé Jean III. Duc de Bretagne.

Amé VII. dit le Rouge, s'estant emparé en 1388. du Comté de Nice, de Vintimille,

L. iij

26 **MERCURE**

de Barcelлонette & des lieux voisins, pendant les broüilleries de Charles de Duras & de Louïs d'Anjou, la Reine Marie d'Anjou, Comtesse de Provence en fit ses plaintes, & l'on suspendit par des treves à luy en faire raison à cause de l'attachement du Comte Rouge à la Cour de Charles VI. de sorte que les Princes de Savoye ont eu par là toutes sortes d'avantages.

Amé VIII qui fut le premier créé Duc de Savoye en 1416. par l'Empereur Sigismon, n'y ayant eu auparavant

que des Comtes , obtint d'Odo de Villars ses droits sur Geneve , & ceux d'Humbert de Thoire sur la Bresse , à la recommandation de Jean Fils de France à qui il s'estoit attaché.

Louïs son Aîné, Prince de Piedmont , qui est un titre que les Aînez de la Maison de Savoye ont toujours porté depuis , obtint de Louïs de France Dauphin la Seigneurie directe de Faucigny pour ses pretentions sur le Valentinois, Diois & Forcalquier, & fit un accord pour l'homma-

L iiij

128 **MERCURE**

ge que les Marquis de Saluces firent depuis au Dauphin. En 1452. sçachant que le Roy Charles VII. estoit indigné contre luy, & jugeant qu'il ne pouvoit éviter la ruine de sa Maison s'il ne l'appaisoit, il courut jusqu'en Forest au devant de ce Monarque, & pour assurance de son attachement, il luy remit ses Troupes & sa Personne, & fit tout ce que Charles voulut, de sorte que le Roy fit deux mariages. Il donna Yoland sa Fille à Amé, Fils du Duc Louis, & prit Char-

• **Isote** , Fille de ce Duc ,
 pour son Fils Louis Dauphin.
 Le Duc connoissoit si bien
 de quelle importance il luy
 estoit de se menager avec la
 France , que quoy que le
 Dauphin fust son Gendre ,
 il luy refusa du secours pen-
 dant tout le temps qu'il fut
 mal avec le Roy son Pere , &
 quand ce mesme Dauphin fut
 devenu Roy sous le nom de
 Louis XI. nonobstant la pa-
 renté & ~~des~~ interests de la
 Maison de Bourgogne, & des
 autres Princes du Sang, il ne
 voulut point estre de la Ligue

130 MERCURE

appelée *du Bien public*, dont il avertit son Gendre. Il avoit même tant de déférence pour nos Rois, que Charles VII. ayant témoigné que le mariage de Louis son second Fils avec Anne d'Ecosse ne luy plaisoit pas, il la renvoya, ce qui fut cause que Louis épousa en 1458. Charlotte, Héritière du Royaume de Chypre, l'un des plus beaux ornemens de la Maison de Savoye.

Amé IX. Fils de Louis, comprenant que c'étoit avec beaucoup de raison que le Duc son

GALANT. 131

Pere n'avoit jamais voulu se détacher des interets de la France, se declara pour Louïs XI. contre les Princes liguez. Il en fut recompensé par l'appuy qu'il en receut, aussi-bien que sa Femme & ses Enfans, contre les Comtes de Geneve & de Bresse. Aussi les Historiens Savoyards conviennent-ils que la Maison de Savoye se fust trouvée en peril d'estre aneantie dans cette guerre, si elle eust eu une protection moins puissante. Anne, Fille de ce Duc, fut dotée par Louïs XI. & elle

132 MERCURE

eut entre autres biens les Comtez de Rouffillon & de Cerdagne. On la maria à Frédéric d'Arragon , qui fut Roy de Naples.

Philibert I. Successeur d'Amé , eut pour Curateur le mesme Louis XI. qui le garantit des pieges de ses Parens & de ses Sujets rebelles , & qui ensuite fut Tuteur de Charles en 1482. Ce dernier se menagea si bien avec le Roy Charles VIII. que ce Monarque ne voulut point se declarer contre luy dans les démêlez qu'il eut avec les

Marquis de Saluces, quoy que ceux-cy fussent Vassaux de la France. Le Roy fut Parrain de son Fils Charles. Jean. Amé, qu'il laissa Pupille. Blanche de Montferrat, sa Mere, ayant esté déclarée Regente, s'assura toujours la protection de ce Monarque, en sorte que ses Ennemis ne luy purent nuire.

Philippe épousa Marguerite de Bourbon, & le devouement entier qu'il eut pour la France, luy fit obtenir de Louis XI. le Comté de Lauragais, quantité de Terres, de fort grosses pen-

134 MERCURE

sions , & les plus grandes Charges du Royaume. Charles VIII. son Fils ayant conquis le Royaume de Naples , luy donna les Comtez d'Alifio , Terre-neuve , le Chasteau S. Ange , & Castel-Dragon. Louïse , Fille de Philippe , ayant esté mariée au Comte d'Angoulesme , fut Mere de François I. & Philippe Comte de Genevois, l'un de ses Fils , posseda de grands biens en France où il fit la branche des Ducs de Nemours.

Philibert II. élevé auprès

du Roy Charles VIII. eut une Compagnie d'Armes , & vingt mille écus de pension de Louïs XII. sur le Milanez avec d'autres avantages.

Charles III. qui succeda à Philibert mort sans Enfans , eut des pensions de François I. qui ne parla point des droits de Louise de Savoye sa Mere, & Sœur aînée de ce Duc , tant qu'il le vît attaché aux interets de la France, mais si-tost qu'il eût fait des brigues avec l'Empereur Charles-Quint qui en estoit l'ennemi , & qui pour l'attirer luy don-

na l'investiture du Comté d'Ast , & du Marquisat de Ceve, François I. luy demanda l'heritage de sa Mere, & soumit Turin avec la plus grande partie de ses Etats. Ce fut une occasion à ceux de Geneve & de Laufane , de s'aliener du Duc , & aux Bernois , Fribourgeois , Valetsans & autres Suisses, de s'emparer du Chablais. Après avoir tant perdu pour s'estre mis du party de la Maison d'Autriche, il eut le chagrin de se voir debouté par l'Empereur de sa pretention sur le

u

Montferrat. Il connut par là que dans les belles promesses qu'on luy avoit faites on n'avoit eu pour tout but que de le broüiller avec la France, afin qu'il fust plus aisé de ruiner la Maison de Savoye.

Emanuel Philibert connoissant que la protection de nos Rois estoit un avantage qu'il devoit preferer à ceux dont les Autrichiens le flatoient, épousa en 1559. Marguerite Sœur du Roy Henry II qui le reftablit dans ses Estats, à la reserve de Turin, Pignerol, Quiers, Chivas, &
Decembre 1690. M

Villeneuve d'Ast , qu'il retint jusqu'à la décision des droits de Louise de Savoye & autres. Ce Duc prit si bien son temps , en se rangeant du party de François II. pendant les Guerres Civiles , que toutes ces Places luy furent remises hormis Pignerol ; mais le Duc continua toujours à faire paroistre tant d'attachement pour la France, qu'ayant esté voir le Roy Charles I X. à Lyon , & en suite ayant receu le Roy Henry III. dans ses Etats à son retour de Pologne avec tous les honneurs

qu'on luy pouvoit rendre, il obtint en 1574. Pignerol, la Perrouse & Savillan, ce qui obligea l'Espagne à luy rendre Ast & Sant-Ja; les Bernois à relacher le Pays de Gex avec tout ce qu'ils avoient pris au delà du Lac de Geneve, & les Valesans à luy remettre ce qu'ils occupoient dans le Chablais.

La Maison d'Autriche ayant amusé Charles Emanuel I. qui estoit encore jeune, par des Declarations de l'Empire sur sa prestance sur les autres Princes d'Italie, le

M ij

140 MERCURE

poussa , pendant les revolutions de la France , à s'emparer du Marquisat de la Saluces , & à entrer armé en Provence, en luy faisant presumer qu'il auroit part au debris de la Couronne , mais enfin se voyant trompé par les Espagnols , & ses Etats envahis par les François & les Suisses , il fut contraint en 1601. de céder à Henry I V. la Bresse, le Bugey , Valromey , Gex & le Rhone pour le seul Marquisat de Saluces, & renonçant aux Alliances de la Maison d'Autriche qui

luy avoient esté si fatales , il maria Victor Amé son Aîné avec Christine de France , & Thomas avec Marie de Bourbon. L'appuy de cette Couronne fut cause qu'il s'aggrandit sur la Riviere de Genes par des droits acquis des Carretti , & qu'il s'étendit dans le Montferrat malgré l'opposition des Espagnols. Cependant s'estant encore embarqué imprudemment avec eux contre les Gonzagues de Nevers , protégez par Louïs XIII. il vit ses Etats tout de nouveau envahis par les Fran-

142 MERCURE

çois & par les Autrichiens mesmes, qui pour recompense de s'estre attaché à eux, le traitèrent en Vassal. Il fut si touché de ce mépris qu'il en mourut de douleur.

Victor Amé voyant les malheurs qui accabloient sa Maison lors qu'elle estoit mal avec la France, laissa regler toutes choses au Roy son Beaufrere, à qui il ceda secretement Pignerol, la Perrouse avec les Finages, & par ce moyen il fut retabli. Louis XIII. luy fit donner Albe & l'Albesan, outre Trin & la

partie du Mont-ferrat qui est deça le Pô, qu'il luy fit laisser en 1631. par le Traité de Quarasque , & le nomma pour son General. Christine sa femme porta en la Maison de Savoye le titre de Madame Royale, ce qui fut cause qu'il prit celuy d'Altesse Royale, & de Roy de Chipre. Il commença à fermer sa Couronne , & eut les honneurs Royaux dans la Cour de France.

Charles Emanuel II. n'eut d'autre protection contre les Princes ses Oncles qui l'atta-

144 MREURE .

querent pendant sa minorité :
 que l'appuy que la France luy
 donna. Elle luy fit rendre
 Verceil par la Paix des Pi-
 renées , avec ce que les Es-
 pagnols luy restoient, de for-
 te qu'il se trouva possesseur
 paisible de cinq Duchez , de
 trois Principautez , de quatre
 Marquisats , de six Comtez
 qui estoient autrefois des Sou-
 verainetez particulieres , avec
 deux Archeveschez , onze
 Eveschez , plus de quarante
 riches Abbayes, mille Feuda-
 taires, cent Villes fermées , &
 plusieurs Places considera-
 bles,

blés, Chasteaux & Palais. Ce Prince recommanda très-fortement à Madame Royale, Jeanne Baptiste, Princesse de Nemours sa Femme, & à Victor Amé II. son Fils unique, de ne se détacher jamais des intérêts de la France. Madame Royale l'a fait pendant la minorité du Duc son Fils, & par là elle a conservé ses Etats en paix au milieu des guerres entre la France & la Maison d'Autriche. Après la rupture du mariage de ce jeune Prince avec l'Infante, Héritière présomptive de la

Decembre 1690

N

146 MERCURE

Couronne de Portugal , qu'elle avoit fait agréer au Roy , & qui fut rompu par les mauvais conseils des Emissaires des Autrichiens , qui en détournèrent le Duc , par la crainte qu'ils avoient de trouver en luy un trop puissant voisin en Italie & en Espagne , elle luy procura l'Alliance de Mademoiselle , que le Roy traita comme sa Fille , & qui fut un gage de l'attachement de la Savoye avec la France ; mais enfin les Autrichiens qui ont leurs vœux , ont si bien fait par leurs stra-

ragemens ordinaires, & par de vaines promesses d'aggrandissement & d'honneurs, qu'ils ont précipité ce jeune Prince dans les malheurs où nous le voyons; de forte que ses Estats sont en proye, non seulement à toutes les Nations, mais encore aux Hérétiques, quoy qu'il en eust d'abord chassé les Barbeta par le secours que Sa Majesté luy donna.

Voilà, Madame, une partie de ce qui se trouve dans la Description Historique des Cartes du S^r Nolin, dont vous

N ij

148. MERCURE

m'avez demandé l'éclaircissement. Celle qui est Geographique fait connoître que par la Savoye on entend tous les pays de deçà les Monts, où l'on parle François, & par le Piémont, ce qui est par delà, où l'on parle Italien. On y voit que la Savoye contient les Duchez de Savoye, de Genevois, & de Chablais, les Comtez de Maurienne & de Tarentaise, avec la Baronnie de Faucigny; que la Ville de Chambery est Capitale, non seulement du Duché de Savoye, mais de tous les Etats

en deçà des Monts; que le Genevois qui est une partie des anciens Allobroges, aussi bien que le Duché de Savoye, avoit autrefois Genève pour Capitale; mais que cette Ville s'estant séparée de l'Eglise Romaine en 1535. l'Evesque & le Chapitre de S. Pierre, qui estoit la Cathédrale, font leur résidence à Annecy sur le Lac du même nom; que le Chablais; Pays des anciens Antuates, ou Nantuates, a pour Capitale la Ville de Thonon, sur le Lac de Genève; que la Maurienne est un

150 MERCURE

Pays que les Peuples Garocelli & les Brannovices ont autrefois habité ; que la Tarentaise, dont S. Pierre de Moutiers est la Capitale, a été habitée par les Centrons, Peuples de la Viennoise cinquième, & que le Faucigny estoit le Pays des Focunates.

La mesme description fait voir que le Piémont comprend tout ce qui est au delà des Monts, c'est à dire, la Principauté de Piémont, qui a Turin pour la Capitale (elle l'estoit autrefois des Tauriniens) le Marquisat de Suze,

GALANT. 151

dont la Ville de ce nom est
située dans le centre des Val-
lées, & au bout des descen-
ses du Mont Genevre & du
Mont Cenis. (On tient que
c'estoit la Ville principale du
Roy Cottius, dont les Mon-
tagnes voisines ont pris le
nom de Cotties) le Marqui-
sat d'Yvrée, dont la Jurisdi-
ction s'étend dans le Cana-
vez ; le Duché d'Aouste, qui
estoit la grande route des
Gaules en Italie, dont on voit
encore des Monumens admi-
rables, & entre autres la Mon-
tagne coupée, entre Donax

N. iiii.

152 MERCURE

Bard, qu'on croit estre un
 ouvrage d'Annibal ; la Sei-
 gneurie de Verceil, dont la
 Ville de ce nom a toujours
 esté une Place d'armes ; le
 Montferrat Savoyard, dont
 Trin est la Capitale ; le Com-
 té d'Ast, qui tire son nom de
 la Ville Capitale d'Ast (c'e-
 stoit autrefois une Ville des
 Liguriens Bagiens,) le Mar-
 quisat de Ceva, auprès des
 Langhes, Pays où les Terres
 sont fiefs de l'Empire ; Oneil-
 le avec Marro, Vallée sur
 le coste de Genes, qui eut le
 titre de Principauté lors qu'

elle fut donnée pour appanage à Emanuel Philibert III. Fils de Charles-Emmanuel I. de Pays de Tende , passage de Piedmont au Comtat de Nice , & le Marquisat de Saluces , entre le Dauphiné & le Piémont , dont on tient que la Ville de ce nom a esté bastie par les Saliens,

Si on examinoit bien toutes les traverses où l'on s'expose en aimant , on n'auroit point assez de courage pour se refoudre à les effuyer ; mais on s'embarque sur l'apparence d'un succès heureux , &

144 MERCURE

quand le cœur s'est une fois
laissé prendre , les remèdes
les plus violens ne l'arrachent
point aux impressions flat-
teuses qui s'y sont formées.
Un Cavalier d'un fort grand
merite en a fait l'épreuve
depuis quelque temps. Il
voyoit avec assez d'affidui-
té une Dame dont le tour
d'esprit luy avoit plu. Elle
l'avoit vif , delicat & infi-
nuant , & comme il n'en
manquoit pas , il trouvoit
dans sa conversation un char-
me engageant qui l'obligeoit
à luy rendre tous les soins qui

peuvent marquer la plus forte estime. Elle fut suivie en peu de temps d'une amitié fort étroite, & la Dame y répondit avec d'autant plus de joye, qu'ayant une Fille de dix-sept à dix huit ans, elle se flatta de venir à bout de la faire épouser au Cavalier. Il avoit du bien, estoit parfaitement honneste homme, & ce qui plaisoit en luy plus que toutes choses, un excellent naturel l'avoit dégagé des airs ridicules que se donnent aujourd'huy la plupart des jeunes gens. Comme

156 MERCURE

il aimoit fort la Mère, il eut pour la Fille toutes les honnestetez qu'on pouvoit attendre de sa complaisance. Elle avoit de la beauté, & si la nature l'eust rendu capable de profiter des leçons qu'on luy donnoit, elle auroit pû la faire valoir, & une autre qu'elle s'en seroit servie utilement; mais elle n'avoit aucun talent pour l'esprit, & rien n'estant animé ny dans ses traits, ny dans sa personne, quand on la voyoit, il n'y avoit que les yeux qui fussent contents. Ainsi la Da-

me eut beau ménager le Cavalier, elle ne put luy rien mettre dans le cœur, & ce qui luy donna le plus de chagrin, c'est que s'estant rencontré chez elle trois ou quatre fois dans le temps qu'une Dame y estoit venuë avec une Fille fort aimable qu'elle avoit, elle s'apperceut qu'il prenoit plaisir à l'entretenir, & trouva dans ses regards je ne sçay quoy de brillant qui estoit la marque d'une passion naissante. Elle crut d'abord que la seule honnesteté l'engageoit aux manieres obli-

158 MERCURE

geantes qu'il avoit pour elle ,
estant difficile à un Cavalier
qui a veu le monde , de ne
pas montrer pour une jolie
personne certains sentimens
d'estime empressée qui ne sont
souvent que d'un Galant-
homme , & où l'amour n'a
aucune part ; mais quand elle
eut decouvert qu'il luy ren-
doit d'assez frequentes visi-
tes , elle demeura persuadée
qu'il y avoit du dessein , puis-
qu'il en faisoit mystere , luy
qui n'avoit rien de caché pour
elle , & sur le reproche qu'elle
luy en fit , il luy avoua de

GALANT. 159

ce ton d'Amant qui fait encore plus entendre que l'on ne peut exprimer, qu'il ne croyoit point qu'il fust un bonheur plus grand que celui de se faire aimer d'une personne, en qui l'humeur & l'esprit répondoient à la beauté, & pour qui les Graces sembloient avoir épuisé tout ce qu'elles ont de plus touchant. Un épanchement de cœur si vif & si naturel qui faisoit voir combien il estoit charmé, jeta la Dame dans un chagrin incroyable. Elle estoit au desespoir de voir

160. MERCURE

qu'une autre eust gagné en peu de tems, & peut-être sans étude, ce que sa Fille avoit inutilement tâché de s'acquiescer par tous les soins qu'elle luy avoit fait prendre, & quoy qu'il y eust de l'injustice, elle resolut dès ce moment de traverser de tout son pouvoir les pretentions du Cavalier. La dissimulation luy paroissant nécessaire pour réussir dans son entreprise, elle cacha son dépit, & prenant un air tranquille qui dementoit l'agitation dont son ame estoit remplie, elle dit au Cavalier

qu'elle ne pouvoit discon-
venir que la Demoiselle dont
il luy parloit n'eust tout le me-
rite qui pouvoit engager un
honneste homme, mais qu'il
devoit prendre garde à ne
se pas embarquer imprudem-
ment; qu'elle avoit un Père
d'une humeur facheuse qui
pretendoit que les gens de
robe étoient les seuls qui pou-
voient faire fortune, & qu'
elle craignoit qu'il n'eust de
la peine à consentir à marier
sa Fille avec un homme d'é-
pée, qui loin d'amasser du
bien, ne pouvoit se dispenser

Decembre 1690.

O

162 MERCURE

de faire de la dépense. Le Cavalier répondit qu'il n'avoit encore songé qu'à se mettre bien dans l'esprit de la Mere & de la Fille ; que de la manière qu'il estoit reçu de l'une & de l'autre, il avoit sujet de croire qu'il ne leur déplaîsoit pas ; que la Fille luy marquoit assez d'estime pour luy faire presumer qu'il y avoit dans son cœur, tout ce qu'il pouvoit y souhaiter de dispositions favorables aux sentimens qu'il luy vouloit inspirer, & qu'estant de leurs intimes amies, il ne doutoit

point qu'elle n'achevast avec
 succès ce qu'il avoit assez
 heureusement commencé, si
 elle vouloit entrer dans ses
 interests, & prendre sur elle
 la conduite de l'affaire. La
 Dame continua de dissimuler,
 & crut ne pouvoir parvenir
 plus seurement à ses fins qu'en
 luy promettant de faire ce
 qu'il demandoit. Ainsi elle
 se chargea de la declaration
 envers la Mere & la Fille, &
 la joye qu'elles luy en témoi-
 gnerent ne luy laissant aucun
 lieu de leur donner un con-
 seil contraire à leurs senti-

mens, elle se contenta de leur demander, si elles croyoient que le Pere de la Belle dult approuver cet engagement. La Mere luy avoua qu'il commençoit à se plaindre des visites qu'elles recevoient du Cavalier; & la pria de vouloir bien comme d'elle-même, sonder son esprit sur ce mariage, & le menager de telle sorte qu'elle le previnst favorablement. La Dàme accepta la commission, & comme elle estoit adroite, en luy vantant le merite & des belles qualitez du Cavalier, elle

luy laissoit entrevoir beaucoup de choses qui devoient le détourner de cette alliance. Il s'emporta comme elle vouloit qu'il fust, & dit que sa femme avoit beau faire, que le Cavalier n'estoit point un homme qui luy convinst, qu'il feroit toujours le Maître, & qu'il trouveroit bien moyen d'empêcher qu'on n'empoisonnast l'esprit de sa Fille. La Dame alla rendre compte de la conversation qu'elle venoit d'avoir avec luy, & après avoir exagéré son emportement, elle ajouta :

166 MERCURE

qu'elle s'estoit enfin avisée de luy parler sur le mesme ton, & qu'à force de le quereller, elle l'avoit rendu plus traitable ; qu'ainsi si la Mere l'en croyoit, quand il useroit d'autorité, elle luy laisseroit dire tout ce qu'il voudroit sans s'en étonner, & soutiendrait l'entreprise d'un air resolu qui assurément le mettroit à la raison. La Mere lacerut & gasta tout. La resistance le fit aller jusqu'à la fureur ; il interdit sa maison au Cavalier, & commanda si absolument à tous ses valets

de luy refuser l'entrée, qu'on ne put se dispenser de luy obéir. Le Cavalier accablé de son malheur, n'y put apporter d'autre remède que de conjurer la Dame chez qui il avoit connu la Belle, de luy donner du secours dans une occasion si embarrassante. Elle feignit d'estre sensible à son déplaisir, & les deux Amans se virent trois ou quatre fois chez elle en présence de la Mere, qui fut témoin de la foy qu'il se donnerent, & des sermens reciproques qu'ils se firent de soutenir leur en-

gagement. Le Pere averty de ces entreveues entra dans une colere qu'il fut impossible d'appaiser. Il tint la Mere & la Fille comme prifonnieres, & ne leur laissa la liberte de sortir que dans la neceffité, & toujours furvies d'un efpiou qui les observoit. Une vie fi dure qu'elles menerent pendant quelque temps, obligea le Cavalier qui en estoit caufe, de prendre la resolution de s'eloigner. C'estoit l'unique moyen de les tirer de captivité, & d'ailleurs il s'affu-
roit par là le plaisir de pou-
voir

GALANT. 169

voir s'entretenir par Lettres avec sa Maistresse , en attendant que le temps eust apporté quelque changement à leurs affaires, Il luy écrivit un Billet d'adieu fort tendre , & le laissa entre les mains de la Dame, qui se chargea de luy en faire tenir la réponse. Il la receut à Lion, où il alla faire un séjour de quelques mois, & les nouvelles assurances de fidélité que la Belle luy donnoit assez souvent, furent un soulagement sensible au déplaisir de ne la point voir. Dans ce tems là il fit connois-

Decembre 1690.

P

sance avec un Gentilhomme Provençal, que quelque intérêt à demeurer avoit amené dans la mesme Ville, & qui estoit sur le point de partir pour Rome. Le Cavalier devenu de ses amis, & toujours contraint de s'absenter, se fit un plaisir de l'accompagner dans ce voyage. Il l'écrivit à la Dame, & la pria qu'il pust trouver de ses Lettres dans trois ou quatre Villes, où ils estoient résolus de s'arrester. Elle fut exacte à luy répondre, mais sans lettres de la Belle, qu'elle luy manda

estre attaquée d'une fièvre lente, qui luy ostoit la force d'écrire. Le Cavalier alarmé écrivit sur l'heure à l'une & à l'autre les choses les plus touchantes, & quand il fut à Venise, il receut une autre Lettre, par laquelle la Dame luy apprenoit que la Belle avoit esté à l'extrémité, mais que sa jeunesse l'ayant sauvée, ses forces commençoient à se rétablir; que sa maladie n'avoit point eu d'autre cause que les persecutions de son Pere, qui vouloit luy faire épouser un homme riche, &

P ij

fort touché de ses charmes, & que ne voyant aucun moyen de se dispenser de luy obeir, si elle vouloit se garantir de ses mauvais traitemens, elle l'avoit priée de le disposer à la nouvelle de ce mariage ; qu'aussi-bien rien n'estant capable de tirer son Pere de l'entestement où il estoit, une plus longue constance seroit inutile, & ne serviroit qu'à les rendre tous deux malheureux ; puis qu'elle ne voyoit aucun jour à esperer une meilleure fortune. Cette nouvelle mit le Cava-

lier dans une douleur inconcevable. Elle parut malgré luy, & pour essayer de l'adoucir, il conta à son Amy son engagement avec la Belle, & l'ingratitude dont elle payoit la plus forte passion qu'on eust jamais eüe. Le Provençal luydit tout ce qu'il put de plus consolant, & pour le tirer de son chagrin, il luy fit prendre tous les divertissemens du Carnaval, qui sont toujours fort grands à Venise. Ils allerent ensuite à Rome, & un mois après qu'ils y furent arrivez, la Dame fit sça-

voir au Cavalier, non seulement que sa Maistresse estoit mariée, mais qu'ayant vaincu l'aversion qu'elle avoit d'abord montrée pour celuy qu'elle devoit épouser, elle vivoit si contente, qu'il sembloit que rien n'approchast de son bonheur. Ce dernier article le toucha sensiblement. La tendresse qu'il gardoit toujours pour elle, devoit l'obliger à souhaiter qu'elle fust heureuse, mais il regardoit comme un outrage, qu'elle se fust consolée si tost de sa perte, & il eust voulu que le

temps seul fust venu à bout de ce changement. Il demeurera plus d'un an à Rome , & tout ce qu'il y vit de rare & de curieux, & les plaisirs même qu'il tâcha d'y prendre, furent incapables d'affoiblir les impressions trop fortes que cette aimable personne avoit faites sur son cœur. Le temps où il devoit repasser en France étant venu, le Provençal l'engagea à luy donner quelques mois pour le divertir dans sa Province, où il luy fit voir tout ce qu'il avoit & d'Amis & de Parens,

P *iiii*

176 MERCURE

& entre autres une jeune
Sœur tres-bien-faite , demeu-
rée veuve sans aucuns enfans,
& avec beaucoup de bien. La
connoissance qu'elle eut en
fort peu de temps des quali-
tez estimables qui avoient
rendu le Cavalier si fort amy
de son Frere , la fit entrer
dans les mesmes sentimens.
Elle luy voulut du bien , &
les avances qu'elle luy fit , &
qui l'obligerent à avoir pour
elle de fort grands égards ,
amenerent insensiblement les
choses au point , qu'il fut ai-
sé de s'appercevoir qu'elles fi-

airoient par le Mariage. Le Frere favorisa de tout son pouvoir les dispositions où il vit sa Sœur pour son Amy, & le Cavalier à qui il restoit toujours des souvenirs qui nuisoient à son repos, crut qu'il ne pouvoit mieux faire pour s'en dégager entièrement, que d'épouser cette jolie Veuve. Ainsi l'affaire se fit avec des avantages fort considérables pour sa fortune, & comme il entretenoit toujours commerce de Lettres avec son Amie, qui luy écrivoit de temps en temps, il

178 MERCURE

luy fit part de cette nouvelle. La Dame alla aussi tost la dire à la Belle pour qui il avoit eu tant d'amour, & par sa réponse elle luy en fit un compliment de sa part. Elle luy manda en même temps qu'elle marioit sa Fille à un Gentil-homme de Province, qui l'emmenoit à trente lieues de Paris, à une Terre où elle se resolvoit d'aller avec eux pour y demeurer, ce qui pourroit luy ôter les occasions commodées de luy écrire souvent. Ce fut la dernière Lettre qu'il en receut, & il s'en seroit consolé,

sans peine , s'il eust trouvé
 dans le mariage la tranquillité
 qu'il s'estoit promise , mais
 quoyque sa Femme fust fort
 bien faite & aimable de sa
 personne , elle estoit d'une
 humeur si inegale , & quel-
 quefois si capricieuse , qu'il
 ne pouvoit s'en accommo-
 der. Ses défauts luy remet-
 toient plus vivement dans
 l'esprit les manieres engagean-
 tes de la Belle qui luy avoit
 manqué de parole , & il s'en
 faisoit malgré luy un portrait
 flatteur , qui entretenant sa
 passion , le rendit encore plus

180 MERCURE

malheureux qu'il n'estoit avant qu'il eust épousé la Veuve. Il devora son chagrin pour ne point donner sujet de faire des contes, & par des honnestetez qui auroient gagné tout autre esprit que le sien, il déroba ce qu'il souffroit tous les jours, à la connoissance de ceux qui en auroient pû tirer avantage. Il vescu deux ans dans cette contrainte, & il y auroit vescu toute sa vie, si un mal aussi violent qu'il fut impreveu n'eust emporté la Dame en six jours. Il fit dans sa mort,

tout ce que doit faire un hon-
 nête homme., & lors qu'il
 eut réglé ses affaires avec son
 amy, Héritier en partie de
 cette Sœur, parce qu'elle n'a-
 voit point laissé d'enfans, il
 revint à Paris, après une ab-
 sence de quatre années, fort
 résolu de vivre pour luy, &
 de renoncer à tous les enga-
 gemens qui luy pourroient
 estre proposez. Quoy qu'il
 sentist dans son cœur beau-
 coup de restes d'une passion
 mal étouffée, qui pouvoit se
 reveiller à la vue de celle qui
 luy avoit donné tant d'a-

182 MERCURE

mour, le premier dessein qu'il fit, fut de la voir au moins une fois pour luy reprocher son inconstance. Il n'y avoit que deux jours qu'il estoit arrivé, lors qu'entrant dans une Eglise, il y vit beaucoup de monde assemblé pour le mariage d'une jeune Demoiselle, dont il entendit vanter la beauté & le mérite. Il s'avança par la simple curiosité de voir son visage, & demeura fort surpris, lors qu'il reconnut l'aimable personne qui avoit esté toujours si profondement gravée dans

son cœur. Il s'adressa à elle aussi tost , & dans le temps que le Prestre alloit commencer la ceremonie , tout hors de luy - mesme , & ne sçachant presque ce qu'il faisoit, il luy demanda d'un ton qui fit accourir tous ceux qui se trouverent alors dans l'Eglise , s'il estoit possible qu'au prejudice de tant de sermens qu'ils s'estoient faits l'un à l'autre, elle voulust renoncer à ce que sa foy exigeoit d'elle. La voix & la veuë du Cavalier la fraperent tellement, qu'elle se laissa tom-

ber sans aucune connoissance , & tout ce qu'on fit dans ce moment pour la faire revenir , ayant esté inutile , il fallut la reporter toute évanouïe dans la maison de sa Mere , au grand déplaisir de son Amant , qui ne sçavoit que penser d'un événement si peu attendu. Le Cavalier suivit ceux que cet accident attira chez elle , & faisant reflexion que par un bonheur extraordinaire le veuvage les avoit mis l'un & l'autre en mesme temps dans la liberté de s'épouser , il ne se put refu-

ser à de douces esperances ,
 qui augmentèrent quand il
 eut appris que le Pere de la
 Belle estoit mort depuis un
 an. On ne songea d'abord
 qu'à la retirer de l'estat où
 elle estoit , & quand elle fut
 revenue à elle , & que tous
 les gens suspects estant sortis
 il fut question de sçavoir du
 Cavalier pourquoy il avoit
 fait un si grand éclat , puis
 qu'il estoit marié , le nœud
 de l'intrigue se developa
 sans aucune peine. Il conta
 tout ce qui luy estoit arrivé
 depuis son retour de Rome

Decemb. 1696.

Q

& mit la Belle dans une surprise extraordinaire, en luy disant qu'il avoit payé bien cher les deux années de son mariage, & que rien n'auroit pû estre assez fort pour luy faire prendre un pareil engagement, si le desespoir de la sçavoir mariée contre la promesse que sa Mere avoit bien voulu qu'elle luy eust faite en termes si solemnels, de n'estre jamais à d'autre qu'à luy, ne l'eust porté à essayer ce cruel moyen de se défaire d'une passion qui ne luy laissoit aucun repos. La Belle

fort étonnée luy demanda par quelle injustice il l'accusoit d'avoir oublié ce qu'ils s'estoient reciproquement promis, & le surprit à son tour en l'assurant qu'il la retrouvoit telle qu'il l'avoit laissée, & qu'elle avoit eu besoin de beaucoup de temps pour se résoudre sur son exemple, à donner son consentement au mariage dont il venoit d'empescher la conclusion. Ce qu'elle disoit estant de fait, & ne pouvant estre contesté, on vint à un éclaircissement plus

Qui

particulier, qui fit connoître que tout ce que le Cavalier & la Belle avoient souffert par le chagrin de leur inconstance reciproque, dont ils avoient eu sujet de ne pas douter, leur avoit esté causé par la perfidie de la Dame leur commune Amie, qui avoit mis en usage toutes sortes d'artifices pour venir à bout de les desunir. Tandis qu'elle écrivoit faussement au Cavalier que sa Maistresse estoit mariée, elle supprimoit toutes les Lettres qu'elle recevoit de luy pour cette belle Person-

ne, à qui elle en montrait d'autres d'un caractère inconnu, par lesquelles on luy apprenoit qu'il estoit éperdument amoureux d'une Italienne qui l'occupoit tout entier. Ces Lettres qu'elle avoit l'adresse de supposer, estoient, disoit-elle, d'un de ses Parens qu'elle avoit à Rome, & elle faisoit valoir pour un grand service auprès de la Belle, le soin qu'elle prenoit d'empescher que son cœur ne fust la dupe de la confiance qu'elle avoit aux protestations de fidélité qu'on luy

avoit faites. Cela joint au silence du Cavalier, & à la nouvelle qu'elle eut quelques mois après par plus d'une voye, qu'il avoit épousé la Provençale, la fit résoudre à oublier un ingrat qui avoit manqué à ses sermens avec tant de lâcheté. Le Cavalier apporta dès ce jour même toutes les Lettres qu'il avoit reçues de sa maladie, du dessein qu'elle avoit fait de ne plus songer à luy, & enfin de son mariage, avec la cruelle circonstance, qu'elle y trouvoit un

bonheur parfait. On jugea par là des justes sujets de deſeſpoir qu'il avoit eus, & il fut ſi bien juſtifié, que la Belle ne put ſ'empêcher de reprendre tout l'amour qu'elle avoit eu autrefois pour luy. Cependant elle s'eſtoit promiſe à un autre, & un Contrat de mariage ſigné eſtoit une choſe embarrasſante. Heureuſement elle avoit affaire à un homme genereux, à qui on fit entendre raiſon. Quoy qu'il trouvaſt ſa perſonne toute aimable, il vouloit avoir ſon cœur, & jugeant bien,

après qu'on luy eut appris toute l'avanture, qu'il luy seroit impossible d'en bannir le Cavalier, il consentit à leur mariage, qui fut fait huit jours après avec une égale satisfaction des deux parties.

Vous aurez sans doute entendu dire que le Roy d'Angleterre, touché de ce qu'on publie de la sainteté des Religieux de la Trappe, qui vivent dans toute l'austerité de leur ancienne Institution, s'est fait un plaisir d'aller à cette Abbaye, pour voir par luy-même

mesme ce que le seul recit
qu'on en fait donne sujet
d'admirer. Il y alla accompa-
gné de M^r le Maréchal de
Beliefond , qui a demeuré
longtemps dans cette Maison.
C'est ce qui a donné lieu à M^r
de Chavigny, qui en est Abbé,
& qui est cause que cette é-
troite Reforme y est obser-
vée , d'écrire la Lettre que
vous allez lire.

Decembre 1690.

R

S2S2SSS2:2222S22SS

A M^r LE MARESCHAL
de Bellefond.

JE suis bien fâché, Monseigneur, de ce que vous partistes de la Trappe, sans que j'eusse pu vous entretenir un moment sur le sujet du Roy d'Angleterre. Je fis pour cela tout ce qui me fut possible, mais je ne pus pas en trouver le temps. Je mourrois d'envie de vous dire ce que j'avois remarqué dans ce Prince, si digne du respect & de la vénération des Gens de bien. Je vous avoue,

Monseigneur, que jô luy vis
 un fond de pieté & de Religion,
 qui me surprit, un dégagement
 de toutes les choses du monde,
 & une resignation à la volonté
 de Dieu, qui ne peut estre qu'un
 pur effet de sa grace, & une
 impression de son S. Esprit. Il
 connoist parfaitement la grandeur
 & l'estendue de son disgrâce, quand
 il la regarde avec des veuës hu-
 maines; mais le sentiment qu'il
 en a, ne luy sert que de matiere
 pour offrir à Dieu un perpétuel sa-
 crifice, & s'attirer par là toute la
 protection dont il a besoin, dans
 une infortune si complete & si

R ij

achevée. On ne ſçauroit ne point
voir que ce qui fait ſa conſolation,
eſt qu'il eſt perſuadé que ce qu'il
perd, il ne l'avoit que pour peu
de moments, qu'il falloit toſt en
sard en ſouffrir la privation ;
mais que ce qu'il attend eſt éter-
nel, puis que le Sauveur luy pré-
pare une Couronne qui ne connoiſt
point de changement, & qui ne
peut luy eſtre oſtée, ny par la
malignité des Demons, ny par
la conſpiration des hommes. J'ay
admiré la moderation & la rete-
nuë avec laquelle il parle de ſes
Ennemis; il ne ſort pas un mot de
ſa bouche qui ne ſoit en cela ſelon

les regles les plus exactes la nature n'a nulle part à ce qu'il en dit, tous les mouvemens en sont arrêtez. C'est assurément ce qui n'est point dans la puissance de l'homme, & on ne peut douter que Dieu en ce moment ne soit entièrement le maître de son cœur. Rien n'égale la vivacité de sa foy, & l'ardeur de son Zele, pour les intérêts de l'Eglise, & pour le service de J. C. & il s'estime heureux dans son malheur, de ce qu'il l'a jugé digne de souffrir quelque chose pour la gloire de son nom. Il sçait & ressent que la persecution est le caractère de

R iij

198 MERCURE

ceux qui luy appartiennent. Nous le vîmes ; vous vous en souvenez, Monseigneur, s'approcher de la Sainte Table avec une pierre qui n'est pas ordinaire. Il pria Dieu pendant l'Office, & la grande Messe toute entière, sans interruption d'un instant. Il quitta le drap de pied sur lequel il estoit ; il se mit sur la dernière marche de l'Autel, & rejetta le carreau qu'on luy presenta. Il y eut dans le mesme temps une circonstance qui merite d'estre remarquée. Comme on luy donna la sainte Hostie, le Chœur chanta ce qu'on appelle la Communion :

III H

de la Messe, qui ne pouvoit estre plus juste ny plus expresse, quand elle auroit esté faite à dessein. Confundantur superbi, quia injuste iniquitatem fecerunt in me, ego autem exercebor in mandatis tuis. Que les superbes soient confondus en punition de l'injustice avec laquelle ils m'ont traité; & pour moy, Seigneur, ma consolation sera de me soumettre à vos ordonnances.

Ce qu'il y a de principal, c'est que toute cette conduite paroist visiblement appuyée sur les veritables principes, j'entens sur la

R. iiii

200 MERCURE

confiance dans la bonté de Dieu,
 & sur une conviction ferme que
 toutes les choses qui passent ne
 méritent pas d'être désirées de
 ceux qui vivent dans l'esperance
 des biens qui ne passeront jamais.
 Il faut avouer, Monseigneur,
 que l'estat où nous voyons ce
 Prince infortuné, donne une
 grande idée de la vanité de ce
 qu'il y a icy-bas de plus éclatant,
 & tout ensemble, de l'immén-
 sité de la misericorde de Dieu.
 On apperçoit le premier dans l'au-
 dace de l'Usurpateur & dans
 la chute imprevenue de ce grand
 Roy, dans la revolte de ses

peuples, & dans la perfidie de
 ses Serviteurs ; & l'autre dans
 la fermeté avec laquelle il a
 porté le poids d'une disgrâce qui
 l'auroit cent fois accablé, si la
 main toute puissante de Dieu ne
 l'avoit garanti de ce malheur.
 Heureux celui qui connoist l'in-
 certitude des choses humaines,
 mais plus heureux celui, qui ne
 se contente pas de la simple spe-
 culation, & qui prend soin de
 regler ses voyes sur cette con-
 noissance, dont le bon usage est si
 rare & si nécessaire ! Je vous
 puis assurer, Monseigneur, que
 s'il a trouvé quelque consolati-

tion parmi nous : comme il nous l'a témoigné , il nous a laissé une édification dont nous ne perdrons jamais la mémoire. Après le Roy, que Dieu a gravé dans nos cœurs, & tout ce qui touche sa Personne sacrée, il y tiendra les premières places. Je dois cela à tant de grandes qualitez qu'il a reçues de Dieu, à sa persécution, à son attachement inflexible à la défense de la Foy. Je le dois aussi à toutes les marques qu'il m'a données d'une bonté dont je n'estois pas digne.

Voilà, Monseigneur, une partie de ce que j'avois à vous dire.

Et que je n'ay pû m'empêcher
de vous écrire pour ma propre
satisfaction. Il ne me reste qu'à
vous demander la continuation
de l'honneur de vos bonnes gra-
ces, & vous protester que c'est
avec toute la sincérité & le res-
pect possible, que je suis votre
tres-humble & tres-obéissant
Serviteur. F. ARMAND-JEAN,
Abbé de la Trappe.

La Trappe est une Abbaye
située dans le Diocèse de Senlis
au Pays du Perche. Rotrou,
Comte du Perche, qui la
fonda en 1140, à l'honneur

204 MRECURÉ

de la Vierge , y appella des Religieux de l'Ordre de Cisterciaux , qu'il tira du Breuil Saint Benoist , Abbaye du Diocèse d'Evreux , & donna à celle-cy le nom de Nostre-Dame de la Trappe. Cette Maison a depuis embrassé l'étroite Observance , que quelques Monasteres de Bretagne, de Normandie , & du Maine s'estoient proposé de suivre sur les anciens usages de la plus austere Règle de S. Benoist, & le genre de vie qu'ont choisi les Religieux de la Trappe est si parfait , qu'on

peut dire que ce sont plustost
des Anges sur terre, que des
hommes sujets aux mesmes
miseres que nous. Ils sont sans
cesse occupez de Dieu, &
élèvez au dessus de toutes les
foiblesses de la nature. Tous
les jours se passent en travail
en prieres, en lectures & en
meditations. Ces lectures ne
se font point dans leurs cel-
lules, mais en commun sous
les Cloistres du costé où sont
les bans, & cela avec une tel-
le modestie, que chacun
trouve dans la contenance de
son Frere le modelle & la

206 MERCURE

regle de la fienne. Après une
courte priere qu'on fait à ge-
noux pour invoquer le Saint
Esprit quand on y est arrivé,
si c'est quelque endroit du
nouveau Testament qu'on
choisit pour lire, on demeure
à genoux, & à demy décou-
vert au moins, pendant le
temps que l'on employe à
cette lecture. Chaque Reli-
gieux peut s'asseoir après qu'il
a leu ce qu'il vouloit lire pour
le repasser dans son esprit, & y
faire les reflexions, & alors
il est couvert. Pour l'ancien
Testament, on n'en lit que

les premières lignes à genoux, & on se couvre toujours quand on est assis. Il n'est point permis de se promener dans les Cloîtres, où l'on garde un perpétuel silence, sans qu'aucune nécessité puisse obliger de le rompre. On n'y fait même aucun signe, si ce n'est qu'il faille en faire sortir quelqu'un à qui on a affaire. Si on y écrit, ce ne doit être que des choses saintes, & on se sert pour cela des pulpitres & des tables communes. Les Hostes ne sont jamais conduits à l'Eglise par

208 MERCURE

les Cloistres, & s'il en arrive quelqu'un à qui on n'en puisse refuser l'entrée, à cause de sa haute qualité, le Portier sonne quatre ou cinq coups de la grosse Cloche, pour donner avis de sa venue, & aussi-tost les Religieux quittent les Cloistres pour se retirer dans le Chapitre. C'est là qu'ils se rendent pour dire leurs coupes, ou pour estre proclamez. Dire ses coupes, c'est s'accuser des fautes exterieures que l'on a commises, contre la Regle, les coustumes de la Maison, & les reglemens

particuliers du Supérieur. Ceux à qui il ordonne de venir les dire, se présentent devant luy, & se tiennent prosternez jusqu'à l'ordre qu'il leur donne de se relever. Il commence par les plus anciens, & les jours suivans il continuë les coupes où elles sont demeurées le jour précédent, jusqu'à ce que tous les Religieux les aient dites. En cette action ils sont entièrement découverts; ils ont les bras abaissez, & doivent parler d'un ton assez haut pour estre entendus de tous.

Decembre 1690.

S

210. MERCURE

Les Freres se proclament aussi les uns les autres , c'est-à-dire , découvrent les fautes , qu'ils ont remarquées dans leurs Freres, & c'est le Superieur qui regle le nombre de ceux qui doivent se proclamer. Il n'est pas permis de proclamer sur des soupçons , sur des doutes ou sur des rapports ; on ne doit parler que des fautes que l'on sçait pour les avoir veues ou entendues , & on les expose succinctement & d'une maniere simple, en la maniere qu'a paru la chose. Celuy qui est proclamé se prosterne à

sa place si tost qu'il s'entend nommer, & demeure en cette posture, jusqu'à ce que le Supérieur le fasse lever. Alors il vient devant luy, & après une profonde inclination, il écoute en silence la faute dont on l'accuse. Loïn qu'il se puisse excuser, quand même il se reconnoistroit innocent, on regarderoit comme une faute irremissible, & qui mériteroit un tres-rude châtiment, si par quelque parole ou par quelque signe il témoignoît dans le Chapitre qu'il n'eust pas commis la

S ij.

faute dont un de ses Freres l'a proclamé, & s'il arrive que quelqu'un s'excuse, outre la severe penitence que luy impose le Superieur, tous les Religieux se prosternent, pour reparation d'une si grande faute, & pour en donner plus d'horreur. On ne parle dans le Chapitre que pour s'accuser, ou pour proclamer quelqu'un, ou pour répondre au Superieur. Le mesme Religieux peut estre proclamé trois differentes fois en un mesme jour par trois de ses Freres, & ce jour-là, il ne

peut proclamer ceux dont il a esté proclamé. Le Chapitre des coupes se tient tous les jours, à l'exception des Dimanches & des Fêtes qu'ils appellent de garde. La rigueur du silence qui interdit si absolument toute sorte de discours entre les Freres, empêche qu'on ne s'entretienne hors du Chapitre des fautes que l'on y a entendues, ny que l'on s'en plaigne à ceux qui les ont fait connoître. D'ailleurs, l'union qui est entre ces vertueux Solitaires, & la charité sincere & pure

214 MERCURE

qu'ils ont seule en veüe dans ces mutuelles accusations, ne permettent pas qu'aucun des Religieux fasse paroistre, même par le moindre signe, qu'il n'est pas content qu'on l'ait accusé, & si quelqu'un d'eux estoit tombé dans une faute de cette nature, il auroit fix jours de suite la Discipline dans le Chapitre. La nourriture des Religieux consiste en Legumes, Racines, Herbes & Laitage pour les portions de la Communauté. On n'y fait jamais de Poisson, & l'on n'en donne pas mes-

GALANT. 215

me aux infirmes, mais seulement des œufs. Les legumes qu'on leur sert, se font des Lentilles, des Pois, des Fèves & des Aricots. On entend par les Racines, des Carottes, des Bettraves, des Tartoufes & des Navets, à quoy on joint les Citroüilles. Le Laitage, c'est de la Botüillie, & du gruau d'Orge ou d'Avoine, & les Laituës & l'Oscille en portion, font ce qu'ils appellent Herbes. On ne sert jamais de Beurre, & on n'en met point dans les portions. Le Porage, les Sal-

216 MERCURE

lades & le Lait cru passent pour une portion, & on la sert toujours le plus simplement qu'on peut, chaque chose en son espece. Le pain que l'on donne est toujours cuit du jour précédent, & l'on n'en sert point de blanc à la Communauté, non pas même aux Hostes. Il n'entre jamais de vin au Refectoir, ny même à l'Infirmierie pour quelque foiblesse que ce soit, si ce n'est qu'il fust nécessaire d'en donner un peu par forme de remède, dans quelque défaillance passagere. On use
seulement

GALANT. 217

seulement de Cidre ou de
Biere, dont on ne donne ja-
mais plus d'une chopine, me-
sure de Paris, à chaque repas.
A disner on peut servir quel-
que peu de fruit, excepté les
jours de jeûnes d'Eglise, & les
Vendredis, mais pour du fro-
mage, on n'en donne jamais
qu'à souper, avec la salade
& le lait chait, & non pas avec
de la bouillie ou des herbes
cuites. Durant l'Avent, le
Carême, les jours de jeû-
nes d'Eglise, & tous les Ven-
dredis de l'année, à l'excepti-
on du temps Paschal, &

Decembre 1690

T

218 MERGLURE

de la veille de la Pentecoste, tout est au sel & à l'eau, on ne sert aucun laitage, & on ne met point de lait dans les portions. On peut pourtant donner du laitage le premier Dimanche de l'Avent & aux Quatre-temps de la Pentecoste, mais on s'en abstient le Lundy & le Mardy qui précèdent le Mercredi des Cendres, & on ne sert point d'œufs aux Infirmes dans le Refectoir, non plus que pendant tout le Carême. On ne sert qu'une portion à dîner les trois premiers Vendredis

de ce saint temps, & les autres Vendredis on jeûne au pain & à l'eau, sans rien du tout d'avantage. Dans le temps de Pâques, on donne à souper de la bouillie, ou des herbes cuites, & quelquefois de la salade ; mais après ce temps jusqu'à l'Exaltation, on ne sert que de la salade, ou du lait caillé, ou des bettes, ou des cardes en salade. A la Collation, on donne deux onces de pain les jours de jeûnes de l'Ordre, & une once aux jours de jeûnes d'Eglise, & environ deux

T ij

220 **MERCURE**

fois à boire , sans fruit , ny quelque autre chose que ce soit. On ne couvre ny ne réchauffe aucune portion dans le Refectoir , & on n'y sert rien d'extraordinaire , pour quelque occasion que ce puisse estre , de Profession , de premiere Messe , ou de quelque Feste. Comme on ne se sert point de nappes sur les tables , chacun étend sa serviette devant soy. On ne demeure point dans sa Cellule hors le temps de la nuit , sans quelque nécessité particulière , comme pour la balayer , &

semblables choses, les lectures se faisant dans les Cloîtres, & les prieres dans l'Eglise. On garde un perpetuel silence au Chaufoir, où l'on se chauffe debout, & jamais le dos tourné au feu. On n'y demeure chaque fois qu'autant que la necessité le demande, & on n'y va pas souvent. Le temps de la Conference est pour ces Religieux, ce que l'on appelle ailleurs, Temps de recreation. Quand chacun est à sa place, dans le mesme ordre que l'on est au Chœur, le Superieur fait

T iij

l'ouverture de la Conference en avertissant celuy auquel elle est demeurée le jour précédent. En même tems ce Religieux rapporte en peu de mots & avec simplicité ce qui luy a paru de plus édifiant, & de plus capable de porter à Dieu, soit dans ses lectures particulières, soit dans celles qui ont esté faites en public. La Conference n'est jamais de plus d'une heure, & le Supérieur essaye d'y faire parler le plus grand nombre de Religieux qu'il peut. On n'admet jamais dans ces Conferences, sous

quelque pretexte que ce soit, aucune personne de dehors, soit Religieux, soit Seculiers. Quoy que le Spaciment qui a esté érably presque dans toutes les Congregations & Observances Monastiques pour delasser l'esprit des Religieux, ait esté retranché à ceux de la Trappe, on ne laisse pas quelquefois de leur permettre de sortir tous ensemble pour aller tenir la Conference dans les bois. Quand cela arrive, ce qui ne se fait tout au plus que quatre ou cinq fois l'année,

T iiij

224 **MERCURE**

ils sortent au son de la Cloche du Chapitre, tous en silence un livre à la main, & le Supérieur à la teste. Ils vont en quelque endroit du bois, où ils s'écartent de cent pas les uns des autres, hors de la rencontre des Seculiers, & après avoir passé dans la solitude environ une heure & demie, ils se rassemblent au signal que donne le Supérieur, & tiennent leur conference en la maniere ordinaire. Ils disent, chacun à son tour, ce que l'Esprit de Dieu leur a pû mettre dans

le cœur, & le Supérieur, ayans ensuite frappé de la main, ils s'en retournent tous en silence au Monastere. Il y a trois heures de travail tous les jours, une heure & demie le matin, & autant l'aprèsdinée. Chaque Religieux s'y employe selon l'ordre qu'il en reçoit du Supérieur, soit dans le jardin, qui est le fond de leur vie, soit à faire les lessives, curer les étables, & aider les Convers dans leurs Ouvrages. On y garde un exact silence, le Supérieur même n'y parlant que le moins qu'il

226 MERCURE

peut , & dès qu'on entend la fin du travail, on quitte tout, & on laisse même imparfait ce qu'on avoit commencé, si ce n'est, qu'il fust nécessaire de dégager quelque outil, de ramasser les ordures du lieu où l'on balayoît, d'achever de couper du pain pour les potages, ou de nettoyer la vaisselle. Quand il vient quelque hôte que la charité & la pitié veulent qu'on reçoive, le Portier luy ouvre la porte après avoir dit *Deo gratias*, & se met à genoux en s'inclinant profondément devant luy.

En suite il dit *Benedicite* en sa
 presence par maniere de saluta-
 tion; après quoy il le fait entrer
 dans une petite Salle voutée,
 le priant de vouloir bien at-
 tendre qu'il ait esté avertir
 le P. Abbé de son arrivée.
 Le P. Abbé ayant receu cet
 avis, donne ordre à celuy
 qu'il a destiné pour la rece-
 ption des Hostes, de l'aller
 recevoir, ce qu'il fait en le
 saluant profondement, ou se
 mettant à genoux devant luy,
 & en suite il le conduit à
 l'Eglise, où il luy donne de
 l'eau beniste, & se tient un

228 MERCURE

peu derriere luy durant sa priere. Cela fait , après un signe de Croix , il le mene à l'Appartement qu'il doit occuper , où il luy fait la lecture de quelque Livre de pieté. Depuis que le Portier a receu les Hostes à leur entrée , il ne leur parle plus sans une necessité particuliere, que lors qu'ils s'en vont. On les traite honnestement , & proprement , sans leur servir que les viandes communes du Refectoir , auxquelles on ajoute seulement des œufs & du beurre. Le Superieur ne man-

ge point avec eux , & on ne parle point à leur table , mais on y lit quelque Livre de pieté pendant le repas. Si quelque Religieux est interrogé par quelqu'un des Hostes qui l'ait rencontré , il luy fait une inclination avec respect en baissant la veüe , & se retire sans le regarder ny luy répondre. Voilà , Madame , une partie des Reglemens de l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Trappe. Je ne doute point qu'en songeant avec quelle exactitude ces saints Religieux les observent ,

230 MERCURE

vous n'admiriez les effets incomprehensibles de la Grace, qui les élevant au dessus de tout ce qui est de la terre, les tient dans une contemplation continuelle des choses du Ciel. Avoüez que la tranquillité dont ils jouissent par le calme que leur donne le plaisir d'être sans cesse occupez de Dieu, a des douceurs que ne goustent point les Grands du monde, & beaucoup moins ceux qui ont acquis leur grandeur par des voyes illegirimes.

Il ne se peut que vous n'ayez entendu parler de la

Harangue faite par le President de la Tour, Envoyé Extraordinaire du Duc de Savoye vers le Prince d'Orange; dans la premiere audience qu'il eut de ce Prince le 12. du mois passé. Elle a surpris tous les gens de bien. Aussi seroit-il fort difficile de trouver une piece semblable dans aucune Histoire, estant inouïy qu'un Prince Chrestien ait parlé de la sorte à un Usurpateur qui n'est monté sur le Trône que pour persecuter la Religion Catholique dans les Estats qu'il a envahis, & où il n'en

a juré la ruine, que parce qu'un légitime Souverain en laissoit l'exercice libre, comme de toutes les autres Religions. Avant que de répondre à tous les points de cette Harangue, il sera bon que vous la voyiez entière, afin qu'on ne puisse m'accuser d'avoir employé des termes qu'on n'y trouve pas. Voicy comment elle a esté imprimée en Angleterre & en Hollande.

Sire, Son Altesse Royale felicite Vostre Sacrée Majesté de son glorieux avènement à la Cou-

bonne , deüë à sa naissance ,
 meritée par sa vertu , & sou-
 tenuë par sa valeur. La Provi-
 dence l'avoit destinée à vostre
 teste sacrée , pour l'accomplisse-
 ment de ses desseins eternels , qui
 après une longue patience ten-
 dent toujours à susciter des
 Ames choisies , pour reprimer la
 violence , & protéger la justice.
 Les merveilleux commencemens
 de vostre regne sont des presages
 asseurez des Benedictions que le
 Ciel prépare à la droiture de
 vos intentions , qui n'ont point
 d'autre but que de rendre la
 premiere grandeur à ce florissant

Decemb. 1690. V

234 MERCURE

Royaume, & de rompre les chaînes dont l'Europe est presque accablée. Ce magnanime dessein, digne du Heros de nostre Siècle, remplit d'abord Son Altesse Royale d'une joye indicible, mais Elle fut contrainte de la tenir resserrée dans le secret de son cœur, & si Elle a pû la faire éclater dans la suite, Elle en a l'obligation au nom même de Vostre Majesté, qui a fait concevoir des esperances de liberté après tant d'années de servitude.

Mes paroles, & le Traité que j'ay signé à la Haye avec le Ministre de Vostre Majesté,

n'expriment que foiblement la passion qu'a mon Maistre de s'unir avec Vostre Majesté par un attachement inviolable à son service. L'honneur, Sire, qu'il a de vous appartenir, a formé les nœuds de cette union; le respect infiny qu'il a pour Vostre Personne Sacrée les a serrez plus étroitement, & la protection que vous luy accordez avec tant de generosité achevera de les rendre indissolubles. Ce sont les sentimens sinceres de Son Altesse Royale, auxquels je n'oserois rien mêler du mien; car quelque ardent que soit le zèle, & quelque

*profonde que soit la veneration
que j'ay pour la gloire de Vostre
Majesté, je ne scaurois mieux
m'en expliquer que par un silen-
ce de respect & d'admiration.*

*Aprés vous avoir fait voir
ce discours entier, qui a sou-
levé tous les veritables Ca-
tholiques, j'y répondray par
Articles, comme je fis il y
a quelques mois au libelle qui
parut sous le nom d'une Let-
tre écrite à Sa Sainteté par
le Roy d'Espagne.*

*Sire, Son Altesse Royale fe-
licite Vostre Sacrée Majesté.
Je ne dis rien de ce mot,*

Sacrée Majesté. On ne peut le lire sans en concevoir toute l'indignation qu'il doit faire naître, & je voy que chacun se représente là-dessus tout ce que j'en pourrois dire.

De son glorieux avènement à la Couronne. On pouvoit dire que cet avènement a esté heureux, qu'il est l'effet d'une intrigue bien conduite, & de la profondeur d'un esprit ambitieux, qui sacrifiant tout pour regner, y reussit plutôt qu'un autre, parce qu'il employe toutes sortes de

238 MERCURE

moyens, & que pourveu qu'il occupe un trône pendant sa vie il ne se met point en peine si son entreprise ne l'exposera point à estre l'horreur des gens de bien, & si la posterité ne le mettra pas au rang des criminels, & des usurpateurs dans l'histoire des Etats mesmes où il aura regné. Ainsi on ne peut dire qu'un événement soit glorieux à celuy qui n'a pu venir à bout de ses desseins qu'en sacrifiant sa gloire.

Deüe à sa naissance. Il auroit fallu que ceux qui avoient droit de succeder à la

Couronne avant luy , fussent morts, pour pouvoir dire qu'elle luy fust deuë. Si tous ceux qui peuvent esperer un trône vouloient s'y placer avant que les heritiers qui ont un droit legitime d'y monter l'eussent remply , on ne verroit que des guerres civiles dans tous les Etats du monde, & comme cet exemple est pernicieux, & qu'il regarde tous les Souverains , tous les Potentats devroient se liguier contre un particulier qui donne de si dangereux exemples aux ambitieux qui sa-

240 MERCURE

crifient pour regner. jufqu'à leur religion, fi l'on peut dire qu'il y en ait dans le cœur de ceux qui non feulement font prefts d'embraffer toutes celles qui leur font utiles , mais qui pour le bien de leurs affaires font profeflion de trois ou quatre à la fois.

Meritée par fa vertu. Le Prince d'Orange à deu rougir de s'entendre dire en face qu'il avoit mérité la Couronne par fa vertu , & il auroit eu fujet de croire qu'un Prince qui n'auroit pas été auffi embarqué dans la guerre présente
que

que l'est le Duc de Savoye, se
feroit mocqué de luy en le
traittant de vertueux Il a eu
la politique de ne pas mesme
affecter d'avoir de la vertu,
parce que les traistres, & les
scelerats qui se sont donnez à
luy pour trahir leur Souve-
rain & leur patrie, n'auroient
pas deu le faire s'ils l'avoient
crû assez honneste homme,
pour estre capable de quel-
que remords, & de les regar-
der un jour comme des per-
fides qui meriteroient d'estre
punis. Enfin rien ne choque
plus le sens commun que l'é-

Decembre 1690.

X

242 MERCURE

loge de la vertu dans le Prince d'Orange, & de dire que c'est par là qu'il a mérité un trône, où pendant qu'un juste possesseur le remplissoit, personne ne pouvoit monter sans commettre tous les crimes nécessaires pour arracher avec violence ce qui n'est pas deu.

Soutenue par sa valeur. Le Prince d'Orange n'a point mérité la Couronne d'Angleterre par sa valeur, & sa valeur ne l'a point soutenue. Il n'a fait que passer la mer, & traverser toute l'Angleterre jusqu'à Londres,

Si l'on a pas mérité cette Couronne par sa valeur, cette valeur prétendue n'a pas non plus servi à le maintenir sur ce Trône usurpé, & l'Angleterre a plus fait de pertes depuis qu'il y est entré, plus essuyé d'affronts, & plus donné d'argent qu'elle n'avoit fait sous des derniers rois. L'Irlande qui luy coûte des millions, a vu pendant un hiver des milliers d'hommes que les maladies ont emportez, sans qu'ils aient donné un coup. Le Prince d'Orange pour avancer ses affai-

244 MERCURE

res, y a passé ensuite, & il a donné une Bataille qui n'a esté ny gagnée, ny perdue par aucun des deux Partis, mais qui luy a coûté bien plus cher qu'au Roy d'Angleterre, puis qu'il y a perdu M^r de Schomberg, le Colonel qui avoit défendu Londonderry, & plusieurs Officiers de marque, ce qui mit une telle consternation dans ses Troupes, & l'abbatit tellement, qu'il demeura dans l'inaction pendant tout l'Esté. Cette inaction alla jusqu'à mettre fort longtemps toute l'Europe en

doute s'il vivoit encore. On ne peut pas assurer que sa valeur triomphoit pendant qu'il n'agissoit pas, & l'on ne peut pas dire que ce Prince s'estoit repose pendant tout l'Esté, pour faire quelque chose d'éclatant en Automne, puisqu'il eut non seulement la honte de lever le Siege de Limeric, où il estoit en personne, mais le chagrin d'y avoir veu perir plus de six mille hommes. C'est après cette perte & cette honte qu'il est retourné en Angleterre, où ses Amis firent des feux

246 MERCURE

de joye pour croire que le Pen-
ple d'Irlande, mais ce fut
pour marquer qu'ils se réjouis-
soient de son recoture ; & non
à cause de ses conquetes, puis
qu'il n'avoit pris que des Pla-
ces ouvertes, & qu'il avoit
esté forcé de lever le Siege
qu'il avoit mis d'exant de ces
Places fortes, Achlone &
Limeric. Voilà les progrès
que la valeur du Prince d'O-
range a faits en Irlande, tant
qu'il y a esté en personne.
Ainsi ce n'est pas parler juste
que de dire que la valeur a
soutenu l'Angleterre, puis

que depuis que ce Prince y a passé, la gloire de la Nation a esté cruellement mortifiée. Elle a eu part à la défaite de l'Armée de ses Alliez à Fleurus, dont elle a partagé la honte à proportion des Troupes qu'elle y avoit. L'affront que la Nation a reçu sur mer, a esté beaucoup plus considerable. Il n'est pas necessaire d'entrer dans aucun détail pour le faire connoistre. Le procès que l'on fait à l'Amiral d'Angleterre en dit assez là-dessus. Enfin loin que cette valeur du Prince d'Orange, tant

X iij

248 MERCURE

vantée par l'Envoyé de Savoye dans sa harangue , air donné de l'éclat à un Royaume si florissant avant l'usurpation de ce Prince , il a perdu tous ses avantages. L'Angleterre en paix sous le regne de ses legitimes Souverains, n'avoit pas besoin pour se maintenir de donner d'argent à aucune Nation ; elle en recevoit plutôt , & son alliance estoit recherchée avec empressement de tous les Potentats de l'Europe , mais elle est aujourd'huy contrainte à lever des subsides , pour les tenir

armez contre la France. Elle a perdu sous le Prince d'Orange jusqu'à la pensée dont elle se flatoit , de posséder l'Empire & la mer. Elle a tremblé jusque dans son centre par la crainte qu'elle a eue des descentes, & l'on ne parle plus chez elle que d'impôts, non pour faire des conquêtes , mais pour empêcher que l'on n'en fasse sur elle. Jugez si l'on peut dire après cela , que la valeur du Prince d'Orange a soutenu l'ancien éclat de la Couronne d'Angleterre.

(250) MERCURE

La Providence l'a voit destinée à Vostre Teste Sacrée pour l'accomplissement de ses desseins éternels. On ne peut dire à un homme que la Providence l'a choisy pour l'accomplissement de ses desseins éternels, sans le croire dans la bonne voye, & il n'y a qu'un Protestant qui puisse parler ainsi d'un Protestant, & un Catholique d'un Catholique; encore seroit-ce aux uns & aux autres porter la flatterie au plus haut point, quand même on parleroit d'un homme détaché du

monde , & dont la vie austère luy auroit attiré l'estime de toutes les Nations ; mais rien n'est plus contraire au bon sens , pour ne pas me servir du mot de ridicule , que d'entendre dire d'un homme aussi attaché au monde que le Prince d'Orange tout ce qu'on pourroit dire du plus vertueux , & de voir qu'on le regarde seul sur la terre comme l'élu de Dieu pour accomplir les desseins éternels de sa Providence. Il y a là dedans de l'impiété , & une flatterie si outrée , qu'elle doit faire rougir , & celuy

252 MERCURE

qui encense, & celui qui reçoit l'encens.

- Qui après une longue patience tendent toujours à susciter des Ames choisies pour reprimer la violence & protéger la justice. Il entend parler des desseins de Dieu, & comme ceux du Prince d'Orange ne tendent qu'à s'affermir dans un Trône usurpé, ainsi qu'à étouffer la Religion Catholique en Angleterre, parce qu'il craint que son règne ne soit troublé par les Catholiques, l'Envoyé du Duc de Savoye ne peut dire ce qu'il avance, sans être

persuadé que les desseins de Dieu sont qu'on dérone les Rois legitimes, & qu'on ancantisse la Religion Catholique, ce qui ne peut estre, Dieu ne voulant pas qu'on attente sur ses Oints, quand mesme ils seroient chargez de crimes. J'ay traité cette matiere dans mes dix Volumes des affaires du temps.

Les merveillex commencent de Vostre Regne sont des presages assurez des benedictions que le Ciel prepare à la droite main de vos intentions, qui n'ont point d'autre but que de rendre

254 MERCURE

le premier grandeur à se frot-
ter sans Royaume & de rompre
les chaînes, dont l'Europe est
presque accablée.

Je vous ay déjà parlé des
commencemens du règne
du Prince d'Orange, qui
font les pertes qu'il a fai-
tes en Irlande, en Flandre,
& sur Mer. Cependant on
peut dire qu'il y a quelque
chose de merveilleux dans le
commencement de son rè-
gne, puisqu'il gouverne arbi-
trairement une Nation qui a
voit toujours appréhendé le
pouvoir arbitraire, qu'il l'o-

GALANT. 255

blige à voir les portes & sa honte sans murmurer qu'en secret, & qu'il luy a fait plus donner d'argent en deux ans, que les Rois legitimes n'en ont eu en vingt. Voilà ce que l'Envoyé de Savoye appelle le rendre la premiere grandeur au Royaume d'Angleterre, qu'il dit estre florissant, quoyqu'il le soit beaucoup moins depuis l'usurpation du Prince d'Orange, qu'il souffre en son commerce, que son sang se répande de tous costez, & que ses Finances passent les Mers. Je ne dis

256 MERCURE

rien des benedictions du Ciel, & de la droiture des intentions de ce mesme Prince. Si l'on juge des benedictions du Ciel par l'état où se trouve l'Angleterre, & de la droiture des intentions du Prince d'Orange par ses actions, on ne trouvera pas beaucoup de verité dans les paroles de l'Envoyé de Savoye. Il dit que le Prince d'Orange n'a point d'autre but que de rompre les chaines, dont toute l'Europe est presque accablée. Comme l'usage est de crier contre la France sans sçavoir ce que

l'on dit, il y a apparence qu'on veut dire que c'est elle qui a presque accablé l'Europe de chaînes, & on luy fait beaucoup d'honneur de publier qu'en se défendant contre toute l'Europe, elle soit encore assez puissante pour la mettre aux fers. Le dépit qu'on a de n'y pouvoir mettre cette France triomphante, fait dire qu'elle accable l'Europe de chaînes, afin de la rendre odieuse, & comme si ce n'estoit pas assez que deux cens Puissances liguées contre elle, on fait ce qu'on peut

Decemb. 1696.

Y

258 MERCURE

pour en triompher par les
Ecrits les plus crivenimez, ne
pouvant la vainere par la for-
ce des armes.

*Ce magnanime dessein digne
du Heros de nostre siecle. Ce
discours ne se dément point,
& la flaterie s'y trouve par
tout outrée d'une égale force.
Ce dessein si magnanime qu'il
marque estre digne d'un He-
ros, est un crime détestable,
entièrement éloigné du cara-
ctere des Heros, & quand
l'Envoyé de Savoye l'approu-
ve au nom de son Maître,
il fait voir que son Maître*

approuve une usurpation, digne d'estre mise au premier rang parmy les attentats les plus criminels, puis qu'il ne s'agissoit pas seulement d'usurper un trône, mais de le ravir à un Beau-pere, & à un Oncle, dont il n'avoit nul sujet de se plaindre, & à qui il avoit envoyé faire des protestations d'une amitié inviolable dans le temps qu'il cabaloit pour le detroner. Voilà le caractere de celuy que l'Envoyé de Savoye appelle *le Heros de nostre Siecle*, & qu'il met au dessus de

Y ij

260 MERCURE

tous les Potentats de l'Europe. Il faut qu'il les estime bien peu s'il croit le Prince d'Orange le plus honneste homme de tous ceux qui sont assis sur le Trône.

Remplit d'abord Son Altesse Royale d'une joye indicible. C'est à dire, que le Duc de Savoye eut une joye indicible de voir détrôner un Roy legitime . & Catholique par un Prince Protestant.

Mais il fut contraint de la tenir resserrée dans le secret de son cœur, & s'il a pû la faire éclater dans la suite, il en a

*l'obligation au nom mesme de
Vostre Majesté, qui a fait
concevoir des esperances de liber-
té après tant d'années de servi-
tude. Ces paroles & les suivan-
tes decouvrent imprudem-
ment que le Duc de Savoye
n'a eu dessein que d'amuser
le Roy, par mille & mille
paroles qu'il luy a données, &
que lors qu'il assuroit Sa Ma-
jesté au commencement de
l'Eté dernier, d'une fidelité
inviolable, il y avoit deux
ans qu'il avoit resolu de
faire le contraire, puis que
son Envoyé dit pour luy.*

262 MERCUKE

dans l'article que vous venez de lire , qu'il n'avoit pû faire éclater d'abord sa joye. Le mot de *d'abord* explique si clairement les intentions , & celui de *resserrer* marque si bien les desseins cachez , qu'il ne faut que lire pour estre bien persuadé de la verité que l'Envoyé de Savoye a voulu faire connoistre au Prince d'Orange , mais quand il se feroit efforcé de la cacher, comme il a fait , pour ne la mettre publiquement au jour, que quand l'occasion favorable s'en seroit offerte, on en a

eu des preuves convaincantes depuis que la guerre est commencée, & l'on a trouvé dix mille mousquets en divers endroits de ses Etats, auxquels ce Prince faisoit travailler secrettement depuis deux ans. Il en faisoit fournir aux Vaudois qui avoient repassé sans armes, ce qui faisoit croire qu'elles leur avoient esté fournies par Messieurs de Geneve. Mille choses de cette nature qu'on découvre tous les jours, font voir qu'il y a long-temps que tous les Princes Confederez

avoient commencé à se liguier contre le Roy, & qu'on doit admirer la prudence & la conduite avec laquelle il a sceu détourner tant d'orages, qui se preparoient à éclater de toutes parts.

Mes poroles, & le Traité que j'ay signé à la Haye avec le Ministre de vostre Majesté. On voit par là qu'un Prince Catholique a signé un Traité avec un Usurpateur Protestant, qui n'est monté sur le Trône qu'en promettant d'élever la Religion Protestante sur les ruines de la Catholique.

C. 10.

que, à quoy le Duc de Savoye contribué en armant les Vaudois, en permettant le libre exercice du Calvinisme dans ses Etats, & en faisant faire des Collectes pour ceux qui le professent, jusque dans Thurin. Prodige nouveau chez un Prince d'Italie. & dans un Etat sujet à l'Inquisition!

Mes paroles n'expriment que foiblement la passion qu'a mon Maistre de s'unir à vostre Majesté par un attachement inviolable à son service. Jamais Sujet n'a parlé avec plus de
Decembre 1690. Z

266 MERCURE

soumission à son Souverain, & jamais Duc de Savoye n'est ainsi descendu de sa grandeur.

L'honneur, Sire, qu'il a de vous appartenir a formé les premiers nœuds de cette union. Ce mot d'honneur marque un grand abaissement dans un Duc de Savoye devant un Usurpateur. Si le Duc de Savoye s'unit au Prince d'Orange comme son Parent, le Prince d'Orange, comme Gendre & Neveu du Roy d'Angleterre, devoit s'unir à luy pour le défendre contre ses Ennemis.

au lieu de se joindre à eux pour l'attaquer.

Le respect infiny qu'il a pour vostre personne sacrée , les a serrez plus étroitement , & la protection que vous luy accordez avec tant de generosité , achevera de les rendre indissolubles. Le respect infini du Duc de Savoye , pour la personne sacrée du Prince d'Orange , & la protection qu'il avouë tenir de la generosité de ce Prince , sont des termes qui ne feront jamais reconnoître la grandeur de la Maison de Savoye. Cependant ce

Z ij

sont les sentimens de Son Altesse Royale, comme il est marqué par ces paroles, *ce sont les sentimens de Son Altesse Royale*. Je ne dis rien du reste; il est de l'Envoyé qui parle en son nom, & qui ayant épuisé tous les termes de soumission pour les dire au nom de son Maistre, n'en trouve plus qui marquent avec assez de respect combien il est luy-mesme dévoué au Prince d'Orange.

Tout ce discours fait voir que le Duc de Savoye s'estant engagé mal à propos dans la

guerre presente , & voyant une partie de ses Etats perdue , & l'autre en grand danger de se perdre , s'est resolu à donner au Prince d'Orange des loüanges excessives , aux dépens de sa fierté , & de la grandeur de la Maison de Savoye , pour en tirer tout le secours qu'il pourroit. Il se sert de cette voye , parce qu'il sçait que dans la situation où sont les affaires du Prince d'Orange , on ne le peut flater d'une maniere plus agreable, qu'en faisant voir à toute la terre qu'on le regarde comme

Z iij

270 MERCURE

un Monarque legitime. Enfin l'Usurpateur promet tout à ceux qui conviennent avec luy d'en user de cette sorte, afin d'êbloüir par là les Peuples d'Angleterre, & d'affermir son autorité.

Ce qui a déjà commencé à se passer en Transilvanie depuis que les Turcs ont repris Belgrade, a obligé le S^r de Fer de donner au public une Carte nouvelle de cette Principauté. Elle regarde cinq Nations, Hongrois, Sicules, Saxons, Moldaves, & Valaques, & elle est subdivisée

par Quartiers. C'est la plus curieuse & la plus correcte qui ait encore paru de ce Pays là. On y trouve les diverses routes que tiennent les Armées du Prince Louis de Bavière, & du Comte Tekeli: Il doit mettre en vente le mois prochain son Théâtre de la Guerre, & ses Frontières de France & d'Italie. Ce sont des Cartes d'une invention nouvelle, dont je vous entretiendray la première fois.

Je vous envoie la Médaille du Pape Alexandre VIII. Elle n'a été frappée que depuis

Z iiij

272 **MERCURE**

son Exaltation au Pontificat.

Le Roy ayant donné l'Abbaye des Ayes en Dauphiné à Dame Esperance de Saint Paul de Preville, elle en prit possession le 21. du dernier mois, jour de la Presentation de la Vierge. Cette Abbaye est de l'Ordre de Cisteaux à deux lieues de Grenoble, & les Dames dont la Communauté est composée, ne sont pas moins considerables par leur pieté que par leur naissance. La nouvelle Abbessé dont je vous parle, est Petite-Niece de celle dont elle rem-

plit la placè, & elle avoit tellement gagné les cœurs de toutes les Religieuses de cette Maison par sa vertu & par mille belles qualitez qui la rendent tres-digne d'y commander, qu'on ne peut marquer plus de joye qu'elles ont fait du choix de Sa Majesté. Le jour que se fit la ceremonie de sa prise de possession, Madame Morard Prieure la complimenta à la Grille à la teste de toute la Communauté, avant qu'elle entraist dans le Monastere, & ensuite M^r l'Abbé Cancl, député pour

274 **MERCURE**

l'installer, la conduisit au Chapitre, & la mit dans sa Chaire Abbaticale, où elle receut les soumissions qui luy estoient deuës. Le soir, tout le Monastere fut illuminé par les soins des Religieuses, & le lendemain on chanta solennellement une Messe du Saint Esprit avec concert & symphonie. Cette Dame est Fille de Messire Jean Baptiste de Girard de Saint Paul, & elle a deux Freres dans le service, l'un Lieutenant aux Gardes, & l'autre Capitaine dans le Regiment d'Humieres. Jean-

de Saint Paul, leur Trisayeul estoit Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance, & fut emporté d'un coup de Canon. Leur Bisayeul, nommé Balthazar, fut Colonel d'un Regiment, Gouverneur de Mezières, & de Charleville, & Marechal de Bataille. Il fut tué devant Thionville après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un vaillant homme sans avoir voulu recevoir le quartier que luy offroit Picolomini, General de l'Armée ennemie. François de Saint Paul leur Ayeul, Co-

276 MERCURE

lonel du Regiment de son Pere , & Marechal de Camp , recut au Siege de Rose vingt-cinq coups de Piques ou d'autres Armes , en montant à l'assaut à la teste de son Regiment , & ne pouvant plus se tenir debout à cause de ses blessures , il combatir à genoux l'épée à la main jusqu'à son dernier soupir. Ce que je vous dis fait un assez bel éloge pour ceux de cette Famille , & quand les faits parlent , on n'a pas besoin d'y rien ajouter.

M^r de Chamilly , Fils de feu

M^r de Chamilly, qui s'estoit acquis une si haute reputation dans le monde, & que Monsieur le Prince regardoit comme un des plus habiles dans le métier de la guerre, vient d'épouser Mademoiselle Poncet. Elle est Fille de M^r Poncet, President au Grand Conseil, Fils^e de M^r Poncet, Conseiller d'Estat, illustre par beaucoup d'actions de justice, qui luy ont fait meriter une estime generale, & parent de M^r le Chancelier Seguier. Mademoiselle Poncet a tout ce qu'il faut

278 MERCURE

pour plaire , & M^r de Chamilly marche sur les pas de M^s son Pere.

On vient de conclurre un autre mariage, qui fait voir ce que peut l'amour perseverant, & la bonté paternelle. Le Roy en a fceu bon gré à toutes les parties , & toute la Cour en a témoigné une extrême joye. Ce mariage est celuy de M^r le Marquis de Villequier, Fils de M^r le Duc d'Aumont, avec Mademoiselle de Pienne. On ne peut dire trop de bien de l'un & de l'autre. J'ay parlé de ce qui les regarde dans ma der-

niere Relation du Carrousel.

M^r Torf , Gentilhomme Ordinaire de la Maison du Roy , & originaire de Vala-
quie , est mort au commen-
cement de ce mois. Il avoit
esté élevé Page de feu M^r le
Maréchal de Castelnau , puis
s'estant mis dans la Cavale-
rie , il estoit devenu Capi-
taine dans le Regiment de
Crequi. Il a esté ensuite E-
xempt des Gardes du Corps,
& enfin Gentilhomme Ordi-
naire. Cette Charge ayant
vaqué par sa mort , elle a esté
donnée à M^r Racine , Tresor-

280 MERCURE

rier de France, celebre par tant d'excellens Ouvrages que le Public a vûs de luy, & par la fameuse Histoire qu'il reserve pour la posterité. Il est inutile de rien dire d'un homme si connu, dont les loüanges sont dans la bouche de tout le monde, & qui au sentiment des plus critiques, est digne de sa réputation. Beaucoup en ont qui ont fait peu de chose pour la meriter, & d'autres en manquent qui seroient dignes d'une plus heureuse destinée. Tous les gens de Lettres doivent estre rayis du

present qui vient d'estre fait à
M^r Racine, puis que l'hon-
neur en rejallit en quelque
forte sur eux.

Messire Antoine de Char-
ry, Comte des Gouttes, Sei-
gneur de Maison-fort, & Ca-
pitaine d'un Vaisseau du Roy,
mourur à Toulon sur la fin
d'Octobre. Il estoit d'une an-
cienne Maison de Bourbon-
nois. & l'un de ceux, qui
passerent le Détroit avec M^r
le Comte de Chasteaurenaud
à la veuë de vingt & un Vais-
seaux ennemis, qui n'oserent
les attaquer, quoy qu'ils ne

Decembre 1690.

A a

fussent que cinq. Ils alloient joindre l'Armée Navale , & se trouverent au Combat qui fut gagné , contre les Anglois & Hollandois joints ensemble. Le feu Commandeur des Gouttes, Capitaine aussi d'un Vaisseau du Roy, qui mourut de maladie au mois de Decembre 1688. dans le Chasteau de Moulins, estoit son Frere. Il laisse trois Garçons de Dame Silvie. Guillaud de la Motte sa Femme, qu'il avoit épousée en 1681. Elle est Fille de feu M^{re} Charles Guillaud de la Motte.

GALANT. 283

re, Capitaine du Chasteau de
Moulins, Baron de Boucé,
grand Bailly de Cassel, Co-
lonel du Regiment d'An-
guien & Lieutenant general
des Armées de Sa Majesté,
mort en Catalogne en 1684.
La Terre des Gouttes a esté
portée dans la Maison de
Charry, par Dame Claude
des Gouttes, mariée à Messire
Jacques de Charry, Seigneur
de Maison-fort, Ayeul du
Comre des Gouttes qui vient
de mourir. Elle estoit Sœur
du Commandeur des Gout-
tes, Grand Prieur d'Auver-

A a ij

284 MERCURE

gne, & seul Lieutenant general de l'Armée Navale de Sa Majesté, qui mourut en 1649.

Le 12. de ce mois, Messire François de Choiseul Marquis de Praslain, mourut à Praslain en Champagne, âgé de soixante & dix-huit ans. Il estoit Lieutenant de Roy en Champagne, Gouverneur de Troyes, & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté. La Maison de Choiseul, tres-noble & tres-ancienne, vient de Raynier I. du Nom, S^r de Choiseul, qui vivoit en 1060.

& dont le nom s'est conservé en plusieurs chartes. Nicolas de Choiseul sieur de Praslain, connu sous les Regnes de Louis XII. & de François I. laissa Ferry de Choiseul I. du nom, sieur de Praslain & du Plessy, Chevalier de l'Ordre du Roy, qui mourut d'une blessure à la bataille de Jarnac en 1569. Il eut d'Anne de Bethune, Vicomtesse de Chavignon, Charles de Choiseul Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine des Gardes de Henry IV, & Gouverneur de Xain-

ronge & du Pays d'Aunis; & Ferry de Choiseul I I. du nom, Charles de Choiseul, Maréchal de France, épousa en 1591. Claude de Cazillac, & en eut François de Choiseul, dont je vous apprens la mort. Ferry I I. du nom fit l'autre branche de cette Maison, & ayant épousé Magdeleine Barthelemy, il en eut quatre Fils & trois Filles. Cesar Duc de Choiseul, Pair & Maréchal de France, Comte du Blesly. Praslain, fut l'aîné des Fils. Il estoit Chevalier des Ordres du Roy, Sur-Int-

rendant de la Maison, & Premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, & mourut le 23. Decembre 1675. Alexandre de Choiseul, Comte du Plessy son Fils, receu en survivance de la Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, fut tué d'un coup de canon en 1672. à la prise d'Arnhem, laissant de Marie de Bellenave qu'il avoit épousée en 1659. Cesar Auguste de Choiseul, tué au Siege de Luxembourg.

Les Dames sont aujourd'hui :

288 MERCURE

d'huy capables de tout, & si la delicateſſe de leur eſprit leur fait produire ſans peine des Ouvrages tendres & galans, Mademoiſelle Bernard vient de faire voir qu'elles ſçavent pouſſer avec force les ſentimens heroïques, & ſoutenir noblement le caractère Romain. C'eſt elle qui a fait la Tragedie de *Brutus*, dont les representations attirent de ſi grandes Aſſemblées. Il y a deux ans qu'elle fit jouer une autre Piece appelée *Laodamie*, qui coutra des larmes à tous les cœurs tendres. Elle

écrit

écrire en Prose avec la même justesse qu'elle fait en Vers, & il n'y a rien de mieux pensé que les deux Nouvelles qu'elle a données au Public, l'une sous le titre d'*Eleonor d'Arree*, & l'autre sous celui du *Comte d'Ambroise*.

Vous avez vu la premiere partie des *Satyres de Juvenal*, traduites en Vers par Mr le President de Silvecave. La seconde se doit debiter au commencement du mois prochain, avec les mêmes Remarques, dont vous avez esté si contente. Elles sont tres-

Decembre 1690

B b

290 MERCURE

curieuses, & donnent l'intelligence de beaucoup de choses, dont l'usage estoit commun chez les Anciens. Ce Livre se trouve chez le sieur Pepie, à l'Image S. Basile, & chez le S^r Guerout, Galerie-neuve du Palais.

Vous avertirez, s'il vous plaist, ceux de vos Amis que vous scautez qui travailleront sur les Sujets proposez par l'Academie Françoise, pour les prix qu'elle doit distribuer le 25. d'Aoust de l'année prochaine, que je me suis trompé en vous mandant, qu'il

falloit que leurs Ouvrages
fussent envoyez avant le pre-
mier jour de May. Il suffit
qu'ils soient receus dans la fin
de ce mesme mois de May,
c'est-à-dire, avant le premier
jour de Juin.

Je vous envoie une Lettre
sur les Affaires du Temps.
Elle est digne d'être vue,
de motre les reflexions que
vous y ferez.

DU S^r VANDER - BODEN , au
S^r EMBRUX , à HAMBOURG.

Quelque chose que vous
me puissiez représenter ,
mon cher Amy , sur le peu de
satisfaction que j'auray à me
retirer à Hambourg , où la ruine
entière du Commerce ne laisse
entendre que des plaintes & des
gemissemens du malheureux état
où chacun se trouve pendant cette
cruelle guerre , j'aime encore
mieux m'exposer à tout ce qui
vous paroist le plus facheux ;

que d'estre icy le témoin oculaire de l'extravagance de ceux qui gouvernent nos principales Villes, & que je vois non seulement courir aveuglement à l'esclavage, mais y entraîner encore tous leurs Compatriotes, avec autant de fureur & d'empportement, que ceux qui les ont précédé depuis l'établissement de la République, ont fait paroître de courage & de fermeté, tant à procurer la liberré des Provinces, qu'à la maintenir contre les attentats de ceux qui ont voulu usurper sur elle une domination absolüe. Je vous avoüe que je ne puis voir

d'un œil sec & d'un esprit tranquille, ces grands préparatifs & ces dépenses excessives, qui vont achever d'épuiser nostre Etat, pour recevoir un Prince qui ne vient chez nous, que pour nous mettre les fers aux pieds & aux mains ; car enfin quoy que le pretexte de sa venue soit d'exciter ceux de nos Alliez, que les mauvais succès de la Campagne dernière pourroient porter à la Paix, à continuer une guerre qui cause la ruine de toute l'Europe ; & qui ne peut jamais estre avantageuse à nostre Patrie. Néanmoins, si j'en dois

croire ce qui m'a esté dit confidemment de ses desseins, par un de ceux qui sont les plus dévouëz à ses interests, nous le verrons bien tost employer toute sorte de moyens, pour faire changer sa qualité de Stathouder en celle de Comte de Hollande, & joindre nos Provinces à la Couronne d'Angleterre. Il est vray que pour nous consoler, on nous fait entendre que nos Deputez en Brabant doivent faire un Traité avec le Gouverneur des Pays-Bas, qui nous donnera des postes considerables sur l'Escaut, & que nostre Prince n'aura pas de

B b iiij

peine à se rendre maistre, dans peu de temps, des principales Villes du Roy Catholique, dont il a d'autant plus de raison de s'assurer, qu'elles ont, à ce qu'on nous dit, un grand panchant à se révolter, & à prendre le parti des François, voyant bien qu'elles n'ont plus d'autre moyen de conserver leur Religion, & leurs biens, que de secoüer le joug des Espagnols, & de se mettre sous la protection de la France, qui traite fort benignement toutes les Villes qu'elle a conquises. Mais de quelle utilité nous pourra estre le meilleur succès de ce

projet ; & ne tend-il pas plutôt à la ruine de nostre liberté & de nostre commerce, que l'on voit bien que ce Prince veut transporter en Angleterre, après nous avoir ôté toutes nos forces & tout nostre argent ? En un mot, mon cher Amy, je suis né Republicain, & ne puis vivre sous une domination arbitraire, & usurpée par violence. Ainsi, puis que la Republique n'a plus la force de se soutenir, je ne veux pas estre accablé sous ses ruines, & je pars dans ce moment pour aller vous trouver.

A Amsterdam le 20. Novembre 1690.

298 MERCURE

Il n'y a rien dans cette Lettre touchant l'ambition du Prince d'Orange qui ne puisse devenir veritable, & s'il ne l'exécute pas, c'est que l'heure ne sera pas encore venue. Il proteste pour cacher ses des-seins qu'il n'en veut point à la Hollande. Ses Manifestes tenoient le mesme langage lors qu'il a passé en Angleterre; ainsi on ne luy fera pas grand tort quand on soupçonnera son ambition de ne laisser échaper que ce qu'il ne peut prendre. Je veux croire qu'il laissera encore cette an-

née la Hollande en repos. Il luy suffit que les guerres l'affoiblissent, & qu'elles épuisent ses Finances. Il luy sera plus aisé ensuite d'exécuter ses projets. Il va toujours par provision mettre des Troupes dans les Places qui ne répondront qu'à luy, fortifier les esprits de ceux qui balanceront à prendre son party, rassurer ses Amis qui trahissent leur Patrie, & en faire de nouveaux. Il prend ses mesures de loin, & s'il s'est rendu maître de l'Angleterre dont il devoit moins pen-

trer l'intérieur que celui de la Hollande, il y a lieu de croire que la Hollande, dont il connoist mieux la politique, les forces, & le fond des esprits, ne luy échappera pas, & qu'après qu'il aura fait placer ses Creatures dans toutes les premières Charges, il n'aura pas de peine à se faire reconnoître Souverain par ceux qui tiendront tout de luy.

Je vous tiens parole, & vous envoie un détail de ce qui s'est passé à l'Armée d'Italie, depuis le dernier Octo-

bre jusqu'à au 18. du mois
passé. Vous le trouverez nou-
veau, puis qu'il n'en a point
paru dans les Nouvelles pu-
bliques. Si s'en oyent-ils
en Le vingt-septième-Octo-
bre l'Armée de M^r de Ca-
tinat docampa de Raconis
pour venir à Lanusque, & le
lendemain elle marcha pour
passer le Pô. Il y avoit cin-
quante-neuf jours qu'elle
estoit campée à Raconis, &
celle de M^r de Sayoye à Mon-
callier, sans qu'elle en eust
fait aucun mouvement, quoy
qu'elle eust receu 6000 hom-

mes de renfort de Troupes Allemandes , & qui ne luy ont servi qu'à manger davantage son pays , puisque M^r de Savoye ne s'est opposé à aucune des entreprises que M^r de Catinat a faites , & qu'il a eu le chagrin de voir bruler Cerisoles , Auterive , & plusieurs autres endroits où il avoit envoyé ses ordres pour y faire retrancher des payfans qu'il croyoit par là garantir de contribution. L'Armée de M^r de Catinat marcha sur deux colonnes, & arriva d'assez bonne heure à

Enneuye, qui est un assez gros village, où il y avoit nombre de payfans retranchez. Il les fit attaquer, & les força sans perdre que deux Grenadiers. Quelques uns des Payfans furent tuez, & l'on brula le Village. Le lendemain premier Novembre, l'Armée continua sa marche pour venir à Grozillane, & M^r de Catinat marcha pour attaquer Barge, petite Ville dans les Montagnes où il y avoit 2000. hommes de troupes commandées par le Colonel Locher. M^r le Marquis du

Plessis Belliere commandoit. Il avoit huit Compagnies de Grenadiers & 1500. hommes de pied sous les ordres de M^r de Pompone. Des detachemens des Dragons de l'Armée & les Regimens de Gramont & de Catinat estoient pour soutenir. M^r de Catinat à leur teste, & M^r du Plessis devoient faire attaquer Barge par trois endroits aussi tost qu'il auroit esté reconnu par M^r Lapara l'un des Ingenieurs de l'Armée, ce qui fut executé avec tant de vigueur qu'on força tout ce qu'on

trouva d'ennemis retranchez dans tous les postes des environs de cette Place. Ils furent heureux de ce qu'ils purent gagner les Montagnes, car on les poursuivit presque dans la Ville qu'on brula entièrement, parce qu'elle servoit d'azile aux Barbets. Le Baron de Loupian y fut tué avec quelques Grenadiers & Dragons. Le jour suivant, l'Armée marcha à la Mirandole, & on alla bruler Biebianc & Luzerne. Pendant toutes ces expéditions l'Armée de M^{te} de Savoye estoit

Decembre 1690.

Cc

366 MERCURE

tranquille aux environs de Turin, & comptoit que M^r de Catinau alloit remener son Armée en quartier. Il est vray qu'il fit defiler toute sa Cavalerie & ses Dragons du côté du Dauphiné, & ne garda que les Bataillons de Trouvées de Campagne avec le Régiment de Bourgogne commandé par M^r Daligny, qu'il destina pour aider à la marche du canon qu'il fit partir de Pignerol le 3. Novembre pour aller à Chaumont: ce qui donna lieu de croire à M^r de Savoye que l'on pour-

roit bien faire le siege de Suze,
 & parce que le Marquis de
 Larré assembloit un corps
 d'infanterie à Briançon, cela
 fut cause que M^r de Savoye fit
 faire des retranchemens au Pas
 de Suze, & au Pas de l'Asne,
 & mit du monde au Fort de
 Gellas. Tous ces Postes luy
 parurent impénétrables, mais
 M^r de Catinat avec les Bri-
 gades de du Plessis Bellicre,
 Grancé & Robecq, decampa
 des environs de Pignerol le
 6. & arriva à Fenestrelle. Le
 lendemain il en partit & é-
 tant venu au village du Scau

C c ij

308 MERCURE

il y laissa toutes ces brigades, & ne mena avec luy qu'un détachement de Jarzé, commandé par le Colonel & les Grenadiers de l'Armée. Il monta à pied toute la journée à la teste de ses Troupes depuis ce village, & arriva à celuy de Barbours, qui est à une demy-lieuë du Col de la Fenestre, où les ennemis estoient retranchez. M^r de Catinat alla les reconnoistre, accompagné de M^r le Prince de Turenne & de M^r de Liancourt. Il fit gagner les hauteurs par M^r le Marquis de Jarzé qui

y coucha dans la neige jusqu'à la ceinture. Le 9. au matin, les Brigades de du Plessis, Grancé & Robec se mirent en marche, & après avoir grimpé six heures, elles arrivèrent au Col de la Fenestre que les ennemis abandonnerent pour aller renforcer le Col du Colet, qui est à une lieue de Suze. M^r de Catinat fit defiler l'Infanterie, & à la vue du Col du Colet ils s'aperceurent que les ennemis vouloient occuper les hauteurs qui aboutissent au Pas de Suze. Il détacha encore le Marquis de

210. MERCURE

Jarzé pour aller se poster sur ces hauteurs, ce qu'il exécuta parfaitement bien, & on arriva au Col du Colet où les ennemis estoient assez bien retranchez. M^r de Catinat les fit attaquer par les Compagnies de Grenadiers qu'il avoit avec luy. Les ennemis ne firent que tres-peu de résistance, & abandonnerent ce poste. On fit défilér toute l'Infanterie par ce Col, & à la nuit on arriva à la portée du canon de Suze. Ce mesme soir M^r de Larré arriva à Gollas, & disposa toute la

GALANT. 311

mit ses Troupes pour forcer celles qui gardoient le Pas de Suze ; mais comme les feux que l'Armée de M^r de Catinat faisoit, firent connoître aux ennemis qu'il estoit arrivé devant Suze, & qu'il ne manqueroit pas de les couper en forçant le Pas de l'Asne, ils abandonnerent le retranchement du Pas de Suze & le Fort Gellas, & M^r de Catinat qui marcha au Pas de l'Asne le trouva aussi abandonné. Toutes les Troupes de M^r de Savoye passerent au travers de Suze, & rejoignirent

312 MÉRIOURE

son armée qui estoit à une lieue & demie de là. On ne songea qu'à commencer l'attaque de la Citadelle, où les Habitans s'estant veus abandonnez, apportèrent les clefs à Mr de Catinat. Il donna ses ordres pour y prendre les postes nécessaires, & y mit M^r le Marquis du Plessis Belliere pour commander. Ce Marquis est rempli d'activité, & d'intelligence. Le 10. Novembre on prit des postes aux endroits les plus voisins de la Citadelle. Les Ennemis faisoient

soient de là grand feu de Canon. M^r de Catinat qui vouloit presser l'attaque de la Place, & ne pas donner le temps au Comte de Lofze qui y commandoit, de se reconnoître, ordonna à M^r Laparra, Ingenieur, de la reconnoître afin d'ouvrir la Tranchée. Il le fit, & trouva qu'on n'y pouvoit faire d'attaques que par une reste où il n'y avoit que du Roc, & quelques cavains. On ouvrit la Tranchée le 11. Ce fut le Regiment de Sault avec quantité de sacs à terre & de ga-

Decemb. 1690.

D d

314 MERCURE

bions , & nonobstant l'ingratitude du terrain on ne laissa pas d'approcher les Ennemis de cinquante pas. Ils firent grand feu de Canon & de Mousqueterie , & tuerent un Capitaine du Regiment de Jarzé , nommé du Chaunoy , & un Lieutenant qui fut extrêmement regretté . M^r de Catinat visitoit les approches avec M^{rs} de Turenne & de Liancourt, dans le temps que cet Officier fut tué. Le lendemain, on travailla à grimper deux pieces de Canon sur un rocher , & on les y mit en

batterie. Elles tirèrent l'après-
dînée pour rompre un pont
qui venoit à une petite demy-
Lune qui couvroit la porte.
On travailla fort utilement
la nuit suivante, & l'on s'éta-
blit en bien des endroits tout
près de la demy-Lune. Au
point du jour, les Ennemis
jetterent nombre de Grena-
des, dont l'une mit le feu à
leurs propres poudres, ce qui
leur causa un grand desordre.
Il y eut vingt hommes brû-
lez, & un de leurs meilleurs
Officiers blessé. Nostre Ca-
non commença à tirer, & à

D d ij

faire quelque degast dans la Place. On se dispoſoit à attaquer la nuit la demy-Lune, & à ſe loger dans tous les cavains & toutes les roches qui tenoient au plus près de la Place, pour y attacher des Mineurs ; mais ſur le ſoir du 13. le Comte de Loſze fit battre la chamade, & demanda à parlementer. On donna deux Oſtages de part & d'autre, & M^r de Catinat envoya dans la Place M^r Lapara, qui eſtoit de jour aux attaques. Après pluſieurs allées & venues, cauſées par le Comte

GALANT. 317

de Losze qui vouloit avoir des nouvelles de M^r de Savoye, la capitulation fut signée à minuit, & apportée par M^r Lapara à M^r de Catinat pour la ratifier. Le Comte de Losze & sa Garnison sortirent le lendemain 14. avec armes & bagages, tambour battant, méche allumée, trois pieces de Canon de fonte, & la moitié de leurs munitions de guerre. Cette Garnison estoit de quatre cens cinquante hommes. On la conduisit à l'Armée de M^r de Savoye, qui fut témoin de la redu-

D d iij

318 MERCURE

ction de cette importante Place , puis qu'il n'en estoit qu'à une lieuë & demie. M^r le Prince de Turenne, & M^e de Liancourt se distinguerent dans tous les endroits , car on auroit peine à concevoir quelles montagnes il a fallu passer pour arriver devant Suze, & avec combien de difficultez on en est venu à bout. La valeur & l'intrepidité que les Troupes du Roy on fait paroistre sont des choses incroyables. M^r le Comte de Robec, M^r le Comte de Grancé, & M^r du Plessis Belliere

s'y sont extrêmement distingués. M^r le Marquis de Jarzé y a fait des merveilles, & tous les Colonels d'Infanterie y ont acquis beaucoup de gloire. On n'a perdu que très peu de monde dans toutes ces expéditions. Cette Place en devoit bien coûter davantage, elle est très bonne, & facilitera l'entrée en Piedmont. M^r de Crey y a commandé l'Artillerie toute la campagne, & s'est distingué par tout, aussi bien que M^r d'Arenne Major general; mais il est malaisé de mal-

Dd iiij

faire quand on est conduit par M^r de Catinat. M^r de Coterne, son Ayde de Camp, & M^r de Granville se sont aussi distinguez. M^r de Bouchu M^e des Requestes & Intendant de l'Armée a donné tous les soins aux Blessiez, tant en Savoye qu'à l'Armée, dans les Montagnes & à tous les Cois ou l'on a forcé les ennemis. Toutes les troupes ont été fort contentes de ses soins.

M^r de Feuquieres estant party le 6. de ce mois de Pignerol, entra dans Luzerne le lendemain au point du

jour , & surprit environ deux cens Barbers du Regiment de Loches , dont la plupart furent passez au fil de l'épée. On prit tous les équipages de ce Regiment , & les Dragons qui ont fait cette expedition se sont tous enrichis. M^r de Feuquieres envoya en mesme temps quatre Compagnies de Grenadiers pour enlever un autre poste dans lequel on l'avoit assuré qu'il y avoit trois Compagnies , mais il ne s'y trouva que tres peu de monde , & ce poste fut enlevé.

Sur les deux heures après

322 MERCURE

midy du mesme jour, on vint dire à M^r de Feuquieres qu'il paroissoit à la portée du canon un gros corps de Troupes ennemies. Il ne put rassembler que soixante Dragons, les chevaux des autres estant trop fatiguez à cause de la course qu'ils avoient faire. Il sortit avec ce petit nombre, & trouva que c'étoient deux mile Chevaux, & deux mille hommes d'Infanterie qui soutenoient un gros Fourage. Il prit neanmoins si bien son temps, que lors qu'ils se retirerent, il leur enfonça

trois troupes l'une après l'autre, leur fit quitter une grande quantité de Bœufs qu'ils avoient pris, leur tua plus de trente hommes, & en prit vingt-cinq qui estoient fort bien montez, sans qu'il luy en ait coûté que son cheval qui eut un coup de mousquet dans le ventre.

Ceux qui ont trouvé le mot de l'Enigme du dernier mois, qui estoit le *Coq d'un Clocher*, sont M^s Dupont Corbet d'Avranches; Thomas Maître de pension au Faux-bourg S. Antoine; Gillet, M^e A-

324 MERCURE

potiquaire à Moulins ; Langlois Avocat : M. Rivet de Teoferet de la rue Bardubec ; Benoist Girardot dit la Villette , de la rue de la vieille Monnoye ; Antoine Richer rue S. Martin : Jean Noël de la mesme rue , & Louis Thiriet : Ydrenreb de la rue de Mouffi ; Claude Richard de Compiègne ; Louis Capperon S^r du Plessis ; Thieux : Jean Michel le Vert Avignonnois , de la rue Quinquempoix , Charles le Jeune du Cloistre S. Benoist ; Jean Crassous dit grande Fi,

gure ; C. Hutuge d'Orleans ;
 Dra , rue de la grande Fripe-
 rie ; René Lorilat aux deux
 pots ; Claude de la Beaume
 Ecuyer chez M^r l'Abbé de
 Fourille ; Tiby de la mesme
 Maison ; Cotteret de Villiers
 Commis aux Aydes ; Lom-
 pré & Mademoiselle Gui-
 chard ; l'Amant inconnu de
 la plus aimable Mademoi-
 selle Vaugere de Blois ; le bel
 Amant heureux de la rue de
 le Harpe ; le beau Cavalier
 & sa belle Dame de la rue
 du Renard ; l'Endimion de la
 jeune Diane : l'Amant indi-

326 MERCURE

secrèt de la rue des Maturins :
le Père de la belle Famille de
la rue de la Draperie : le Père
& l'illustre Fille d'Angers :
l'homme fort du Pré S. Ger-
vais : le Galant Papa des
Hayes : l'Amant couroucé
prés des Cordeliers : le Ber-
ger secrèt de la rue S. Louis :
le Moins heureux en effet
qu'en imagination ; l'Amant
en secrèt de la rue Geoffroy-
labbier : le Voisin de l'aima-
ble couple de Sœurs de la
rue S. Julien des Menestriers :
le Courtisan disgracié de la
belle Despont rue des Mar-

moufets : l'Epoux futur de
l'aimable Brunc de la Ra-
quette ; le Brailleur de l'Isle
nostre Dame : de la Lande de
Roüen : Vaudelle de la rue S.
Martin , & la Charmante
Niece de la rue de Seinc : le
Favori reconcilié de la belle
Manon de la rue des Blancs-
manteaux : le Galant & spi-
rituel Abbé de Monfort La-
maury : le temperé Alcidon
du mesme lieu : l'Amable
& sage Druide de la Ville de
Houdan , & le Chevalier
Celeste son Frere. Mesde-
moiselles des Chapelles Mi-

bert : l'Aimable C. P. de
 Courlon : l'Aimable Couple
 de Sœurs de la rue S. Julien
 des Menestriers : l'Aimable
 Reveuse de la Ville d'Eu :
 l'Aimable Demoiselle Dre-
 voies rue de la Truanderie ;
 l'Aimable Fleur du Pré de la
 rue de Buffi : la Cruelle au Pi-
 quet de la place de Sorbon-
 ne , & le complaisant Alle-
 mant : la charmante Mayon
 Pensionnaire de la Visitation
 de Compiègne : la Charman-
 te Louise Favé de la rue S.
 Martin : la charmante & tou-
 te aimable Jeanne Savin :

l'incomparable Louise Bliette : l'Agreable Michel Hajet de la rue aux Ours : l'Incomparable Marguerite Geoffienne : la Belle Mariane de la Place Dauphine : la Charmante Brune des trois Rois de Compiègne, la Spirituelle veuve Savin de la rue S. Martin : la Gentille Cornille du Coq S. Mederic , l'Indifferente Demoiselle des Champs de Corbeil : le Charmant petit couple de la rue des Carmes de Caën : Marion la Ravissante de la rue des Quais ; & le beau petit Ange de la

Decemb. 1690. E c

330 MERCURE

rue des Segrais de la mēme
Ville : la Brune constante de
la rue de Grenelle : la Precieu-
se des Balances de la rue S.
Denis : l'Autrice de seize ans
du Mont-Vestalin : la petite
Commere de la rue Com-
tesse d'Artois ; la grosse Tan-
te de la rue des Lions ; la
Grosse de la rue de la Drape-
rie : & Madame de la Cou-
que du mēme lieu.

Je vous envoie une Enigme
nouvelle, qui ne vous don-
nera que la peine de bien cal-
culer pour en découvrir le
sens.

S2S2SSS2:2222S22SS

ENIGME.

Qui que tu sois qui crois cal-
culer bien ,
J'entreprends aujourd'huy de te faire
la nique ,
Est' apprendre une Arithmetique,
Où le Diable ne connoist rien.

2
Sans rien ajouter ny rabattre,
Quatre fois trois font vingt, comme
quinze font six ;
De mesme trente-sept font dix;
Cependant tout ne fait que qua-
tre.

Vous devez estre conten-
te de l'Air nouveau dont

E c ij

332 MERCURE

vous allez lire les paroles ,
puis qu'il est de la saison.

AIR NOUVEAU

A *Effreux Hyver , tu bannis de
ces lieux*

*L'émail des fleurs & l'aimable
verdure ,*

*Tu viens dépouiller la Nature
De ses ornemens précieux.*

*Mais c'est un changement qui ne
sçauroit me nuire ,*

Puis que le teint de ma Philis

Fait voir des Roses & des Lis

Que ta rigueur ne peut détruire.

Tous les preparatifs pour
la reception du Prince d'O-
range en Hollande devoient

le ce
mba-
de ce
ur les
bligé
de ses
r les
l'on
igues
tours
, &
am-
man-
dant
gent
csts,
tous

332 I
vous a
puis qu

A II

A^{Ff}
c
L'émail

*Tu vie
De ses
Mais c'est
sça
Puis q
Fait v
Que ta*

Tous
la recept
range en

estre achevez le 28. de ce mois. On a esté fort embarrassé de quelles actions de ce Prince on se serviroit pour les Peintures, & on a esté obligé d'avoir recours à celles de ses Ancestres pour remplir les Arcs de Triomphe. Si l'on avoit pu prendre les intrigues secretes, tous les detours d'une politique perfide, & tous les replis d'un cœur ambitieux, on n'auroit pas manqué de matiere. Pendant qu'on depense de l'argent pour travailler à ces apprests, les François en tirent de tous

les Etats qui appartiennent au Roy d'Espagne dans les Pays-Bas, & tandis qu'on prepare des feux de joye, les François, selon l'usage de la Guerre, en allument d'autres par tout où l'on refuse de payer des contributions, & le bruit de leurs executions militaires retentit jusque dans la Haye. Les Moulins de Mons ont esté brulez par M^r le Marquis de Crequi au-delà de la Hraïne, & ceux d'en deçà par M^r de Precontal. M^r le Marquis de Villars, s'est avancé jusques à Lom-

bec , & a fait piller beaucoup de Villages & mettre le feu à plusieurs maisons de ceux qui sont situez entre Bonbec & Hall. Un des grands Faux-bourgs de Louvain a esté brulé par M^r de Boufflers avec plusieurs Villages à droite, & à gauche, & M^r de Ximenes en a brulé quantité d'autres vers Bruxelles , ce qui a causé tant de frayeur que de toutes parts on a apporté de l'argent, ou envoyé des Orages, & qu'on est venu trouver Mⁿ de Boufflers pour convenir avec luy, des contributions

par tout le Brabant. Les Etats de Namur ont aussi envoyé des Orages , pour ce qui est dû par les Villages de leur dépendance. Je n'entre point dans le détail particulier de toutes ces exécutions , & je ne vous en parle que pour faire voir qu'on a peu de sujet de se réjouir à la Haye, puis que les Alliez ne peuvent estre si vivement repoussez par tout par les François, sans que la Hollande , qui paye la plus grande partie des frais de cette guerre , se ressent de tous ces mauvais succès.

Succés. En effet elle se voit sur le point de perdre le peu de liberté qui luy reste. C'est pour entretenir la guerre qui l'affoiblira peu à peu, que le Prince d'Orange doit conférer à la Haye avec les Alliez ou leurs Plenipotentieres. Ils vont tous travailler pour luy, & contre cette Republique ainsi que contre eux mesmes. Ce Prince a l'art de persuader, & les plus obstinez se rendront à ses raisons, quand ils les verront appuyées de l'argent d'Angleterre. Ils ne regarderont que le comptant, &

Decembre 1690.

F f

338 MERCURE

le present sans faire reflexion sur les suites, & sans songer que pour avoir un peu d'argent, ils trouveront à la fin de la Campagne leurs Troupes, ruinées, leurs pays desolez, & les Turcs rétablis dans les Places qui ont tant couté de sang à retirer de leurs mains.

Madame la Duchesse est accouchée d'une Fille, ce qui a causé beaucoup de joye dans toute la Maison Royale. Elle auroit esté encore plus grande si cette Princesse eust eu un Fils, mais ses premieres

couches donnant lieu d'espérer d'autres enfans, on a sujet de s'en réjouir.

Je vous ay dit dans cette Lettre que le mariage de M^r le Marquis de Villequier avec Mademoiselle de Piennes avoit esté conclu, & je dois vous dire présentement que c'est une affaire consommée, M^r le Duc d'Aumont donna ce jour-là qui fut le 17. un magnifique souper. M^r l'Archevesque de Reims en donna un autre le lendemain, & Madame la Chanceliere le Tellier doit défrayer les Ma-

F f ij

340 **MERCURE**

riez pendant six semaines.
Je suis , Madame , Vostre
&c.

A Paris ce 31. Decembre 1698.

*La Desolation des Joueuses,
que l'on a renouvelée , & qui
attire des Assemblées si nom-
breuses , se debite chez le Sieur
Guerout , Libraire , Salle-neuve
du Palais.*

SS 2SS222 S2222SSSS

TABLE.

P <i>Relude.</i>	
<i>Vers pour le Roy.</i>	9
Ode.	17
<i>Nouvel article touchant la mort de Madame la Marquise de Haute- rive.</i>	32
<i>Discours sur la Loy.</i>	39
<i>Mr Daguesseau est pourveu d'une des Charges d'Avocat General au Par- lement.</i>	58
<i>Ceremonie faite à l'Abbaye S. An- toine des Champs.</i>	59
<i>Troisième Lettre en Prose & en vers du Berger de Flore.</i>	61
<i>Fable nouvelle de Mr de la Fontai- ne.</i>	103

F. f. iij

T A B L E.

<i>Protection donnée par les Rois de France aux Comtes & Ducs de Savoye.</i>	116
<i>Histoire.</i>	155
<i>Lettre de Mr l'Abbé de la Trappe , avec plusieurs particularitez touchant cette Abbaye.</i>	192
<i>Harangue de l'Envoyé de Savoye au Prince d'Orange , avec une réponse à cette Harangue.</i>	230
<i>Nouvelle Carte de Transilvanie.</i>	270
<i>Prise de possession de l'Abbaye des Aydes en Dauphiné.</i>	272
<i>Mariages.</i>	276
<i>Morts , & Charge de Gentilhomme Ordinaire de la Maison du Roy donnée à Mr Racine.</i>	279
<i>Tragedie de Brutus.</i>	287
<i>Lettre d'un Hollandois à un de ses Amis à Hambourg.</i>	292
<i>Journal de l'Armée d'Italie.</i>	300

T A B L E.

*Nouvelle expedition faite par Mr
de Feuquieres.* 320

Article des Enigmes. 323

*Voyage du Prince d'Orange en Hol-
lande.* 332

*Accouchement de Madame la Du-
chesse,* 338

*Mariage de M. le Marquis de Ville-
quier & de Mademoiselle de Pien-
nes.* 339

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par , *Comment , maraut , comment , coquin*, doit regarder la page 115.

La Medaille doit regarder la page 271.

L'Air qui commence par, *Affreux Hyver, tu bannis, &c.* doit regarder la page 232.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville, le 18. Juillet 1683. Signé. Par le Roy en son Conseil, IUNQUIERES, Il est permis au Sieur DANNBAU, Ecuyer, Sieur Devizé, de continuer de faire imprimer, vendre & debiter le Livre intitulé, **MERCURE GALANT**, contenant plusieurs Relations, Histoires, & generalement tout ce qui dépend dudit Livre, par tel Imprimeur qu'il voudra choisir ; Et defenses sont faites à tous Imprimeurs & Libraires, & tous autres de faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, ny graver aucunes Planches servant à l'ornement d'iceluy, ny mesme de le donner à lire, pendant le temps & espace de dix années entieres, le tout à peine de six mille livres d'amende contre les Contrevenans, ainsi que plus au long il est porté esdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté, aux charges & conditions portées, le 14. Septembre 1683. Signé **ANGOT**, Syndic.

Ledit Sieur Devizé a cédé son droit du present Privilege à Michel Guerout, Libraire, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

